



— CFDT —
Service
Documentation

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

hebdomadaire du Sgen - Cfdt

école et sexualité

752

29 janvier 1979



action et luttes p. 3, 4 et 5

Ecoles normales : faux argument pour une vraie liquidation.
Grève au CNAM : un vieux monsieur ballotté
Mi-temps thérapeutique
Vivre et travailler dans le Rhône

dossier p. 6 et 7

Ecole et sexualité

débats - combats p. 8 et 9

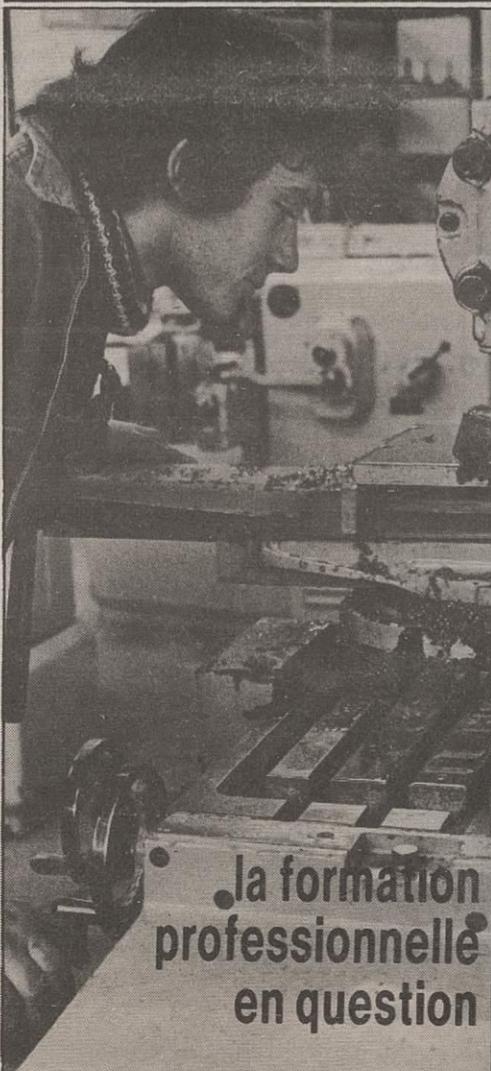
Universités : pour maintenir l'emploi
Diplômes nationaux : à la casse ?
Orientation : éviter le corporatisme

formation professionnelle p. 10

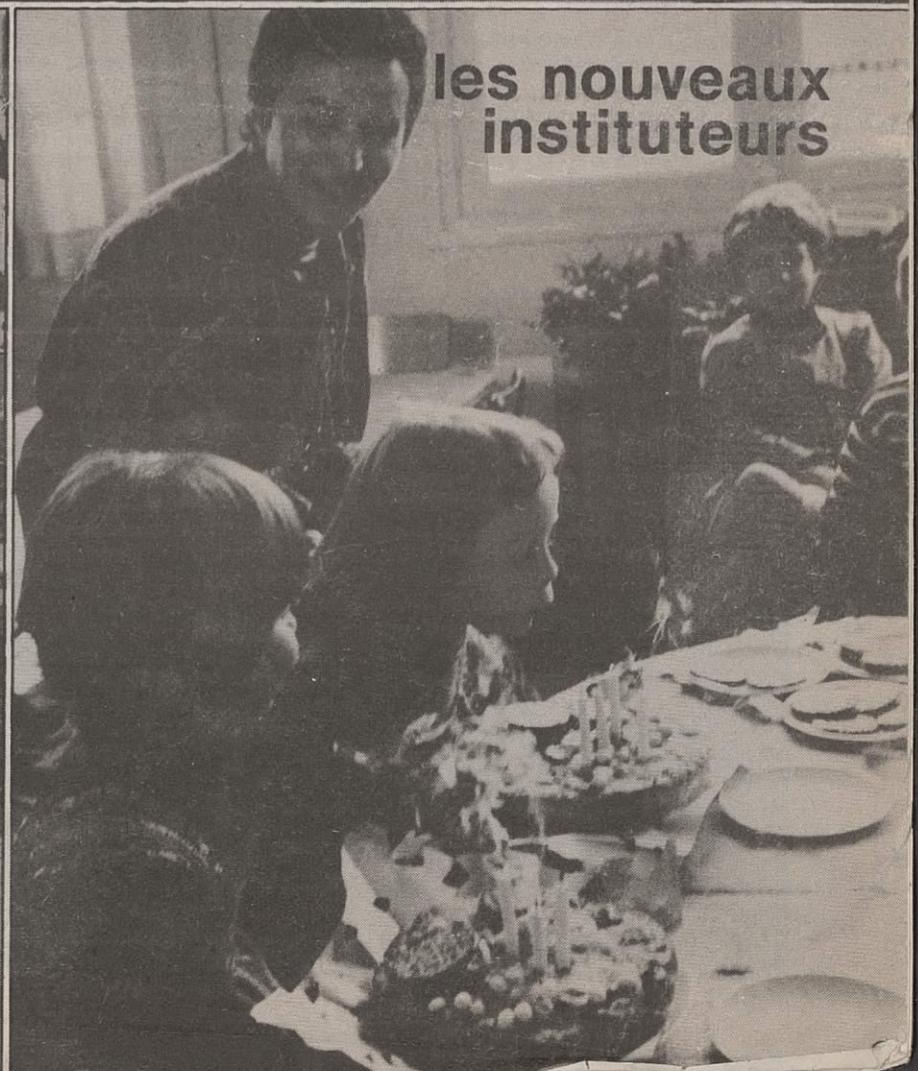
La formation professionnelle en question
Jeunes : ceyraqueries et chotardises

carte scolaire p. 11

Premier degré : objectif, fermeture



la formation professionnelle en question



les nouveaux instituteurs

université

- ORGANISATION DU MINISTÈRE : Attribution nominative des fonctions dans les différents bureaux fixés par arrêté du 9 janvier, BO n° 3 du 18 janvier.
- CONGE POST-NATAL : Droits aux prestations sociales des femmes fonctionnaires précisés par circulaire du 13 décembre 1978, BO n° 2 du 11 janvier.
- ELECTIONS AUX CAPN du CADRE ENSAM Modalités d'organisation fixées par circulaire du 8 janvier, BO n° 3 du 18 janvier.

CNRS

- AFFICHAGE DES POSTES DE CHERCHEURS La liste des formations et thèmes de recherche pouvant donner lieu à recrutement est publiée au Mouvement du Personnel n° 1, supplément au BO du 18 janvier.

second degré

- BO N° 2 DU 11 JANVIER — Nombre de places mises aux concours d'entrée en ENS et à l'ENSET.
- Concours d'admission en Ecole nationale d'ingénieur, HEC.
- Organisation des épreuves de BTS : date des épreuves et date de clôture des inscriptions.
- Organisation des épreuves du diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.
- PTA BO n° 2 du 11 janvier Répartition des postes par spécialité à la 3^e session du concours spécial d'intégration des PTA.

Hebdomadaire du SGEN-CFDT
 Directeur de la publication : J. George
 Rédacteur en chef : Alain Fouqué
 C.P.A.P. n° 440 D 73 du 2.4.73
 ISSN 0337 — 7725
 Abonnement : 120 F.
 Suppléments
 Recherche-Formation : 25 F
 Chantier : 14 F
 Syndicat général de l'Education nationale CFDT
 5, rue Mayran - 75442 Paris Cedex 09
 Imprimerie ETC 76190 YVETOT
 Cadet Photocoposition
 75009 PARIS
 Publicité : Georges Schpilberg

recevrons les résultats doivent envoyer au secrétariat national une enveloppe timbrée et leur spécialité.

- LISTE D'APTITUDE PRINCIPALES
 — Erratum : la commission se réunira le lundi 5 février (et non courant avril).
 Nous envoyer d'urgence une fiche syndicale (à réclamer à la section académique ou au SGEN national).
- CALENDRIER DES CAPN
 — Personnels de direction et d'éducation
 Mutations proviseurs, 14 mars.
 Mutations proviseurs de LEP, 20 mars.
 Mutations censeurs, 2 mai.
 1^{er} nominations proviseurs, 26 mars.
 1^{er} nominations proviseurs de LEP, 29 mars.
 1^{er} nominations censeurs, 4 mai.
 Avancement des CPE, 1^{er} mars.
 Avancement des CE, 2 mars.
 Mouvement des CPE, 8 mai.
 Mouvement des CE, 15 mai.
 1^{er} nominations CPE + LA, 15 juin.
 1^{er} nominations CE + LA, 19 juin.

— Tableau d'avancement (recrutement traditionnel).
 Agrégés, 6 mars.
 Certifiés, 8 mars.

— Recrutement exceptionnel de certifiés
 Certifiés, 23 mars.
 Certifiés détachés, 30 mars.

- Mutations
 CNTE — Maison de cure, 15 et 16 mars.
 Etablissements expérimentaux, 21 et 22 mars.
 DEFA, 27 mars.
 Russe - italien - Portugais, 24 avril.
 Musique, 25 avril.
 Sciences économiques et sociales, 2 mai.
 Travaux manuels éducatifs, 3 mai.
 Philosophie, 3 et 4 mai.
 Espagnol, 4 mai.
 Sciences naturelles, 7 mai.
 Histoire-géographie, 8, 9 et 10 mai.
 Dessin, 9 mai.
 Sciences physiques, 14 et 15 mai.
 Sciences et techniques économiques, 15 mai.
 Lettres classiques, 15, 16, 17 et 18 mai.
 Allemand, 17 et 18 mai.
 Anglais, 21, 22 et 23 mai.
 Mathématiques, 22, 23 et 24 mai.

photos : G. Bloncourt (p.5), P. Granaud (p. 1, 5, 9, 10), J. Lambert (p. 8), G. Plazanet (p. 1, 11, 12), SU (p. 1), SU — D. Besson (p. & 7), SU — AM Denis (p. 3), SU — J.F. Launay (p. 3).

CMI - PTA, 28 et 29 mai.
 Adjoints d'enseignement, 1^{er} juin.
 Lettres modernes, 5, 6, 7 et 8 juin.

- 1^{er} affectations
 Musique, 30 mai.
 Russe, italien, portugais, 31 mai.
 Sciences naturelles, 5 et 6 juin.
 Travaux manuels éducatifs, 5 juin.
 Espagnol, 8 juin.
 Dessin, 11 juin.
 Philosophie, 11 et 12 juin.
 Sciences économiques et sociales, 12 juin.
 Sciences et techniques économiques, 14 juin.
 Histoire-géographie, 14 et 15 juin.
 Titularisation des AE, 15 juin.
 Lettres classiques, 19, 20, 21 et 22 juin.
 Sciences physiques, 20 et 21 juin.
 Allemand, 21 et 22 juin.
 Mathématiques, 25, 26 et 27 juin.
 Anglais, 27, 28 et 29 juin.
 Lettres modernes, 2, 3, 4 et 5 juillet.
 CMI-PTA, 5 et 6 juillet.

LEP

- CALENDRIER DES CAPN LA proviseurs de LEP (CCS), 5 février.
 Tableau avancement PT, CT de LEP, 6 février.
 Tableau avancement des profs de LEP, 2 mars.
 Mutations PEPT, 26 avril.
 Mutations PEG de CET, 11 mai.
 Mutations PEPP-PTCT, 17 mai.
 1^{er} affectations PEPT, 11 juin.
 1^{er} affectations PEG de CET, 15 juin.
 Mutations et 1^{er} nominations des IET, 20 juin.
 1^{er} affectations PEPP-PTCT, 20 juin.

premier degré

- BO N° 2 DU 11 JANVIER — Séjour en Grande Bretagne pour instituteurs titulaires et normaliens sortants titulaires du CFEN, page 200.
 Congé post-natal : droits aux prestations sociales des femmes fonctionnaires, page 103.
 • PERMUTATION NATIONALE PAR VOIE D'ORDINATEUR
 Deuxième opération : date limite d'arrivée du dossier de candidature à l'inspection académique d'origine : 1^{er} mars 1979 au plus tard (postes DOM-TOM 26 février). Résultats : fin mai-début juin.

prophète en son pays

Comme si les malheurs du chômage ne leur suffisaient pas, les Lorrains sont accablés d'un mal supplémentaire : ils ne parviennent pas à se débarrasser de M. Messmer, demeuré célèbre grâce aux deux mille crèches du programme de Provinces. Il vient de s'illustrer à nouveau en annonçant la création de vingt mille emplois en Lorraine. Au moment même où M. Beullac prétend que les enseignants sont désormais trop nombreux, l'ancien Premier ministre persiste à confondre allègrement milliers et centaines. Une suggestion : peut-être pourrait-il trouver une place de PDG à Saint-Etienne ; les Stéphanois y verraient un heureux présage si du moins l'ex-légionnaire consentait à l'exclamer « Manufrance, c'est fini ! »

Alain d'Aix

SU a lu

des qualifications

Au cœur des rapports entre la formation reçue et l'emploi effectivement occupé se pose le problème de la qualification. Ce livre collectif, issu des travaux d'un séminaire du Commissariat au Plan, constitue la meilleure introduction en langue française à la compréhension de cette difficile mais essentielle question. Les différentes interprétations actuelles y sont toutes représentées. La distinction est faite entre la qualification personnelle du travailleur et la qualification du poste arbitrairement déterminée par l'employeur, et entre la déqualification de la majorité des salariés et la surqualification de la minorité. Remarquables études de M. Freyssenet, A. Goy, M. Vernières entre autres.

« La qualification du travail : de quoi parle-t-on ? » Editions de la Documentation Française, 35 F.

en bref

objection et libertés

(...) La CFDT rappelle qu'elle réclame pour les appelés, les libertés de réunion, d'association et d'opinion. Sans partager tous les objectifs et prises de position de la « Fédération des objecteurs », la CFDT s'élève contre la menace de dissolution qui pèse sur elle (...). Par la dissolution de la « Fédération des objecteurs », le gouvernement porte de fait atteinte au droit à l'objection de conscience dont l'exercice est déjà fort limité. La CFDT souhaite la pleine reconnaissance du statut de l'objecteur de conscience, elle demande la libre diffusion de la loi, l'arrêt des sanctions frappant les objecteurs de conscience. La non violence n'est pas qu'un témoignage respectable sur la nécessité de la paix et de la concorde, c'est également une technique de défense adaptée à certaines situations. A ce titre elle doit faire partie d'une conception globale de la défense.

pour tout vous dire

le Cotentin, poubelle mondiale

« Société nucléaire, société policière ». Ce slogan bien connu, les Cherbourgeois ont eu l'occasion d'en vérifier la triste réalité. La CFDT avait en effet choisi l'arrivée du premier bateau transportant des « combustibles nucléaires usés » japonais pour relancer la mobilisation face au tout-nucléaire. La campagne d'explication se déroulait en ville et dans les entreprises depuis deux mois.

On sait que l'usine de retraitement de la Hague est chargée de « recycler » les combustibles usés de nombreux pays : Allemagne, Belgique, Espagne, ... et a passé l'an dernier un contrat de 1 600 tonnes avec le Japon. Le but de l'opération est bien sûr de rapporter des devises, car les pays étrangers sont prêts à payer, et à payer très cher, pour qu'on les débarrasse de leurs déchets... Or, l'opération est basée sur une escroquerie : la filiale « eau légère » de la Hague n'est pas opérationnelle. Depuis son démarrage, en juin 1977, elle n'a pu retraiter que 70 tonnes, pour cause de pannes longues et répétées. On se contente donc de stocker les containers qui arrivent dans d'immenses piscines et l'on transforme peu à peu le Cotentin en poubelle atomique mondiale.

Les Cherbourgeois attendaient donc « le » bateau depuis quelques semaines et 18 organisations politiques, syndicales, familiales et anti-nucléaires avaient annoncé leur opposition.

Le lundi 22 janvier, « il » était là. Aussitôt, le SGEN-CFDT lançait un mot d'ordre de grève, entraînant avec lui des sections entières de la FEN (jusqu'à 80 % de grévistes dans un LEP).

La manifestation de la soirée groupait plus de 6 000 personnes. C'est énorme pour Cherbourg, surtout quand on sait que la FEN et la CGT avaient refusé l'appel à la grève et que le PC était absent. La présence massive montre aussi que les travailleurs n'avaient pas cédé au chantage à l'emploi de la direction de la

Hague, qui qualifiait les opposants de « poignée d'anti-nucléaires ». Le port était transformé en camp retranché avec chevaux de frise, canons à eau, centaines de CRS ou gardes mobiles. Dès l'arrivée de la manifestation, pourtant remarquable de calme (à Cherbourg, loin des grandes villes et des centres universitaires, on n'a pas l'habitude de faire voler les pavés), l'attaque était lancée par les forces de police : grenades lacrymogènes et offensives, et charge sur les manifestants. Les déchets sont maintenant arrivés, mais la colère des travailleurs n'est pas apaisée et ils sont de plus en plus persuadés que cette société nucléaire-policière est incompatible avec un projet socialiste autogestionnaire. □

Daniel BOSQUET

revalorisations



par Y. DALMAU

CHACUNE de son côté, la plupart des organisations syndicales exigent la revalorisation de la catégorie ou du secteur qu'elles représentent.

Le SGEN-CFDT ne joint pas sa voix à cette cacophonie dont les dominantes varient en fonction des proximités électorales.

Nous ne le faisons pas parce que poser les problèmes en terme de revalorisation de telle catégorie ou de tel secteur nous semble être le moyen le plus inadéquat à nos objectifs d'amélioration et d'unification des statuts et des conditions de travail des personnels et à nos perspectives de transformation de l'école.

Cette logique de la revalorisation amène ceux qui s'y inscrivent à situer leur

groupe ou leur secteur par rapport à d'autres, hiérarchiquement mieux placés, sans contestation de l'existence de cette hiérarchie et sans souci des revendications parallèles ou contradictoires qui sont avancées par ailleurs.

La conséquence de cette démarche ne peut être que la division des personnels et, plus gravement encore, la coupure entre les travailleurs de l'Education nationale et ceux des autres secteurs.

Ainsi, avancer comme fondement de la revalorisation du métier de professeur la situation faite aux cadres du privé n'est probablement pas le meilleur moyen de faire converger nos luttes avec celles des catégories qui n'ont pas les mêmes références (instituteurs, agents), pas plus qu'avec celles des travailleurs du secteur privé qui remettent en cause des hiérarchies qu'ils subissent.

De même, revendiquer la revalorisation du métier d'instituteur en prenant pour point de mire la situation de certains personnels du second degré présentés, de ce fait, comme les privilégiés de l'heure, c'est s'exclure de la perspective du corps unique et ne pas développer des solidarités pourtant indispensables.

Le pouvoir sait jouer de ces pressions désordonnées où chacun ne se sent partie prenante que de la « revalorisation » de sa propre situation ; nous constatons tous les jours, dans les difficultés de l'action revendicative, les dégâts causés par de telles pratiques.

La mise en place de la hors classe des agrégés en est un exemple récent. Au nom de l'amélioration de la situation des agrégés « qui butaient sur le mur des

1 000 » (1), a été revendiquée, hors de toute perspective d'ensemble, la création d'un grade supplémentaire dans le corps des agrégés. Le ministère n'a pas manqué l'occasion d'aggraver les divisions des personnels : créer 500 postes de hors classes pour les 24 000 agrégés c'est renforcer la course à la promotion individuelle au détriment de l'action collective.

La démarche du SGEN-CFDT est tout autre : ce sont les mêmes perspectives, définies par le débat collectif, dans le cadre d'un syndicat général, qui servent de base à la mobilisation dans l'ensemble des degrés.

Position contradictoire à la notion de revalorisation et aux pratiques étroitement corporatistes qui en découlent. Notre attitude loin d'affaiblir les revendications et les luttes spécifiques des différentes catégories leur donne un impact maximum en les inscrivant dans l'action convergente de tous les personnels et, plus largement, de tous les travailleurs, tant en matière de salaires, de conditions de travail que de statut ou de projet éducatif.

Hors de cette stratégie — qui suppose bien évidemment que les plus éloignés de l'objectif commun progressent plus vite que ceux qui en sont proches — il n'y a que corporatisme à courte vue et démagogie, deux parcours pour un même terme : l'isolement et l'échec. □

(1) Référence à l'indice brut 1 000 auquel s'arrêtent les « échelles chiffres » donc la carrière des agrégés. La hors classe permet à ses bénéficiaires de briser « le mur » en accédant aux « échelles lettres »

actions et luttes

écoles normales

faux argument pour une vraie liquidation

LES actions s'amplifient et se multiplient dans les écoles normales, notamment à l'appel du SGEN-CFDT.

A **Bourg-en-Bresse**, où la mobilisation s'est faite depuis le mois de septembre, le mouvement est reconduit et se manifeste en direction de l'autorité préfectorale, du conseil général et de la population

A **Saint-Brieuc**, le 13 janvier, une délégation se rend à l'inspection académique où l'IA exclut d'autorité le représentant des professeurs d'éducation physique, sous prétexte que ceux-ci ne sont pas concernés par ces suppressions de postes. Le 23 janvier, dans le cadre de la manifestation CGT-CFDT à **Rennes** contre les mesures de carte scolaire, les personnels ont manifesté au rectorat où se tenait la réunion de la commission académique de la carte scolaire dont les travaux ont été suspendus.

Le même jour, les écoles normales

de **Caen** étaient en grève à 95 %, et s'étaient joints au mouvement les stagiaires en formation initiale et continue à l'EN, des stagiaires CAEI et le personnel d'intendance et de service de l'ENF. Les grévistes ont décidé d'aller poser un certain nombre de questions à l'inspecteur d'académie qui tenait un comité technique paritaire dans les locaux de l'école normale. A leur arrivée dans la salle de réunion, il a suspendu la séance ! D'autres actions sont signalées à **Aurillac, Dijon, Douai, Macon, Metz, Lille, Versailles, Saint-Germain-en-Laye** à partir du 24 janvier.

La pression doit augmenter, car la politique de l'Education est de plus en plus claire.

Les postes de professeurs ne sont pas les seuls concernés ; des suppressions de postes touchent les instituteurs détachés en école normale qui assumaient un travail de secrétariat et d'animation et à qui était aussi donnée la possibilité de poursuivre des études. Des postes d'AU/IU et agents sont menacés en raison de la fusion administrative des établissements annoncée pour la rentrée, et le nombre d'instituteurs ayant accès à la formation continuée risque lui aussi d'être diminué.

Or, M. Beullac justifie ces mesures par la nécessité de recruter moins d'instituteurs, elle-même justifiée par la pause démographique, donc selon lui les besoins en élèves-maîtres vont diminuer... transitoirement jusqu'en 1985 : est-ce bien sûr ? C'est ne pas tenir compte du développement des possibilités d'accueil en maternelle, de la limitation des effectifs à vingt-cinq élèves par classe en maternelle et dans l'élémentaire, des besoins en personnels de remplacement, du développement des structures

d'adaptation et de prévention (GAPP), sans parler bien sûr des moyens qu'exigerait un travail en équipes pédagogiques. Sans prendre en compte ces données, M. Beullac réduit dès maintenant, de plusieurs centaines, le nombre de postes de professeurs d'école normale, notamment dans les disciplines critiques (psycho-pédagogie) et amoindrit ainsi la capacité de formation des futurs maîtres. C'est qu'il veut transférer la responsabilité de la formation aux inspecteurs et aux maîtres chevronnés, et réduire la formation à l'acquisition d'un tour de main et à la soumission à la hiérarchie.

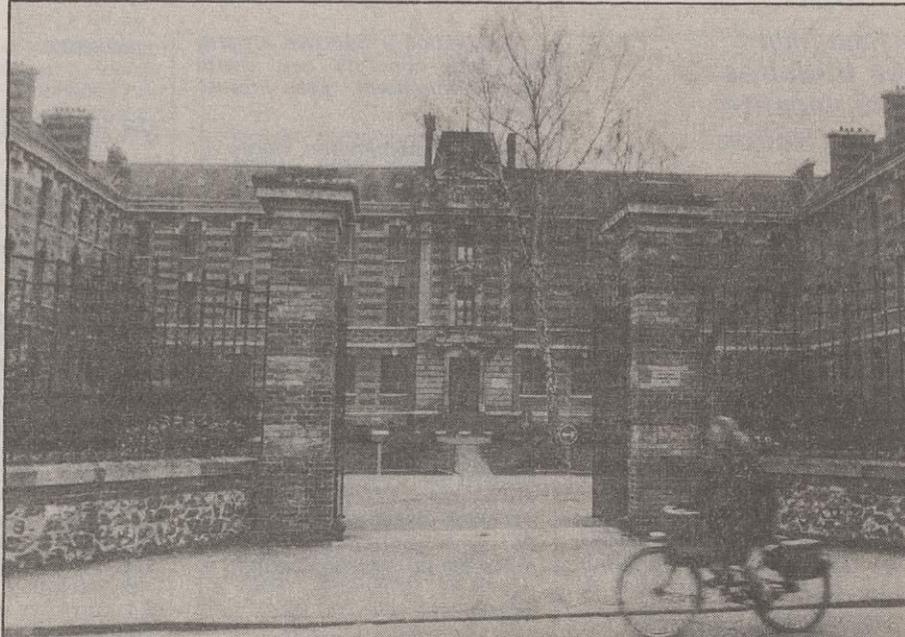
Aussi devons-nous continuer la lutte contre cette politique de l'emploi.

Menace qui atteint surtout les jeunes arrivant dans la profession puisque du fait du reclassement des professeurs dont les postes ont été supprimés, les capésiens et agrégatifs seront plus difficilement « casables » et qu'en bout de chaîne, les maîtres auxiliaires se retrouveront fatalement sans emploi.

Situation démographique, restructuration de la sidérurgie, arguments pédagogiques..., le tout dans la plus grande confusion : tous les arguments sont bons pour M. Beullac pour justifier sa politique de redéploiement, conforme à la politique gouvernementale de restructuration capitaliste □

F. LÉBOUCHER

M. Beullac veut amoindrir la capacité de formation des futurs maîtres : ici l'EN d'Evreux.



la grève aux Arts et métiers

un vieux monsieur ballotté

Les membres du personnel du Conservatoire national des Arts et métiers (enseignants, ATOS, personnels de bibliothèque et de muséologie) ont fait grève à deux reprises, les 18 et 22 janvier, à l'appel des sections syndicales SGEN-CFDT, SNPESB-CGT et SNESup-FEN. Les problèmes soulevés par cette grève reflètent peu ou prou la situation d'ensemble des grands établissements d'enseignement supérieur, comme le montre l'analyse présentée par l'intersyndicale.

Depuis 1974 trois directeurs se sont succédés au CNAM. Trois directeurs en un peu plus de quatre ans ! Trois directeurs nommés, remplacés, mutés de façon autoritaire par les ministères, sans aucune concertation des parties réellement concernées par l'avenir et le fonctionnement du CNAM (personnels, enseignants, élèves, syndicats, instances de direction). Ceci est déjà une preuve de l'absence totale de démocratie qui caractérise ce régime qui se dit libéral mais aussi une preuve du peu de considération pour le CNAM, ses missions, ceux qui le font fonctionner, ceux qui l'utilisent.

une situation déplorable à la suite d'une longue évolution

Le CNAM ne vit pas malgré son histoire, malgré ses traditions, isolé du monde économique, politique, social qui l'entoure. Quelle que soit sa spécificité, que certains voudraient voir encore s'enraciner, de plus ou moins loin, dans sa genèse révolutionnaire (bourgeoise) de 1794, ou que certains autres utilisent encore pour masquer leurs véritables desseins, le CNAM subit de plus en plus nettement la tutelle directe et autoritaire du pouvoir.

Ceci se manifeste concrètement par un libéralisme de façade : on laisse croire, d'une certaine façon, que n'importe qui peut accéder, en cours du soir, au titre d'ingénieur alors que seulement une proportion infime y parvient ; on laisse croire que les personnels du CNAM sont mieux « traités » que les autres personnels de l'enseignement supérieur alors que les bas salaires y sont aussi nombreux, les conditions de travail

souvent plus déplorables et les avantages en général assez fréquemment moindres. Ce libéralisme apparent masque en fait une mainmise de plus en plus grande du pouvoir pour orienter le CNAM vers des objectifs fluctuants selon les situations économiques et politiques du moment, selon les hommes mis en place, selon des pressions plus ou moins intéressées du grand patronat. En tout état de cause, un tel autoritarisme plus ou moins anarchique ne peut en aucun cas être bénéfique ni aux utilisateurs, ni à l'ensemble des personnels du CNAM.

Le CNAM a stagné durant tout ce temps, tranquillement ballotté au fil des événements et des situations, sans véritable conduite vers des objectifs réellement positifs pour les personnels et pour les utilisateurs.

Cette stagnation, dans une période où l'évolution des sciences et des techniques est extrêmement rapide, conduit nécessairement à une dégradation, que l'on ne peut réellement mesurer actuellement, mais certainement très grave sinon irréversible pour le CNAM.

Ceci a des conséquences non seulement sur les missions du CNAM : promotion supérieure du travail (cours du soir), recherche, formation continue, muséologie, mais aussi sur l'avenir à moyen et long termes de tous les personnels (sans exception) et des utilisateurs.

des conséquences graves pour le CNAM, l'avenir des personnels et des utilisateurs

Une telle situation entraîne des difficultés supplémentaires pour la satisfaction des revendications des per-

sonnels du CNAM. Ces difficultés seront aggravées par le fait d'un changement total de direction sans qu'il y ait de véritable possibilité d'étude de tous les problèmes en cours.

Malgré de nombreux acquis dans tous les domaines qui ne doivent absolument pas être négligés, nous sommes conduits aujourd'hui à souligner la stagnation sur l'ensemble des revendications fondamentales pour ce qui concerne le CNAM : la création de postes à tous les niveaux ; le déblocage des carrières ; la garantie de l'emploi pour tous les personnels par la titularisation et l'intégration des contractuels à durée limitée et de la majorité des vacataires ; le respect des engagements pris par la direction précédente ; des crédits pour l'accomplissement des missions essentielles du CNAM ; des crédits pour la mise en état des lieux de travail des personnels du CNAM et des étudiants, pour le respect des règles d'hygiène et de sécurité, pour l'amélioration des conditions de travail, pour la réalisation de véritables œuvres sociales pratiquement inexistantes dans le CNAM actuellement ; des structures de fonctionnement démocratiques, à tous les niveaux, et plus précisément la profonde modification, selon les propositions syndicales, du statut transitoire actuel du CNAM.

Les sections syndicales du CNAM, avec la nécessaire implication active de tous, non-enseignants, enseignants, travailleurs et étudiants mettent tout en œuvre pour développer les luttes, seul véritable moyen pour mettre fin à cette gabegie et permettre au CNAM d'accomplir ses missions au réel profit de ceux qui y travaillent et de tous ceux qui l'utilisent.

acquitez P. Herremans

Philippe Herremans, éducateur à la maison d'enfants cas sociaux « Les Elfes » à La Chapelle Montligeon (Orne) a été licencié abusivement en septembre 1976, uniquement sur dires d'enfants et sans preuve. Inculpé en octobre 1976 pour « atteinte à la pudeur sur enfants de moins de 15 ans », il est condamné en juillet 1978 à un an de prison ferme par le tribunal correctionnel d'Alençon.

La raison profonde de son licenciement et de sa condamnation est que Philippe était à l'origine de la création de la section syndicale CFDT, en avril 1976, section qui, au cours d'une réunion avec le conseil d'administration, a relevé un trou inexplicable dans le bilan financier de 1975.

Le conseil d'administration attaque alors les éducateurs sur leur vie privée (cheveux longs, jeans, etc.), essaie de licencier le délégué syndical (licenciement refusé par l'inspection du travail), etc. Enfin, le conseil d'administration licencie Philippe, en septembre 1976, saisissant au passage des fabulations d'enfants et les traduisant par « gestes équivoques sur enfants dont il avait la charge ». Fin septembre 1976, Philippe, convoqué par la gendarmerie de Mortagne, est gardé à vue pendant 10 heures, interrogé, bousculé, insulté. Sur plainte d'une mère, il est inculpé.

Le licenciement de Philippe n'est que la fumée qui cache la mauvaise gestion de l'établissement. En effet : les loyers sont impayés depuis fort longtemps, les fournisseurs ne sont pas payés depuis plusieurs mois et menacent de ne plus livrer, le bilan financier de 1975 n'est pas clair : deux associations apparaissent dont une inexistante (pas de dépôt de statuts à la préfecture)...

À la veille de Noël 1976, la DDASS de la Seine retire les enfants sans crier gare, ceux-ci sont dispersés dans divers établissements. Et le lendemain, le personnel est payé par un chèque sans provision. Une plainte est déposée à la gendarmerie de Mortagne mais, à ce jour, cette plainte n'est toujours pas poursuivie...

Ce n'est pas à Philippe de faire les frais des conséquences d'une mauvaise gestion dont il n'est pas responsable, et nous refusons l'utilisation de Philippe pour voiler la responsabilité des véritables coupables de ce scandale.

Nous sommes solidaires de Philippe car l'utilisation par la police et la justice de dires d'enfants à titre de preuves, dans un tel contexte, peut demain toucher l'un de nous.

Cette affaire devait passer devant la cour d'appel de Caen le 1^{er} février 1979 : un accident d'automobile, survenu à Philippe, repousse le jugement. Pour le jour du procès, un mot d'ordre national de grève est lancé par la fédération Santé CFDT, avec rassemblement et manifestation à Caen. Dans le secteur Education nationale, seuls, le SNPESB et le SNES à l'initiative du SGEN-CFDT ont indiqué leur solidarité avec l'action en cours. Dans ces conditions, la section académique du SGEN-CFDT a décidé d'appeler seule à la grève, le jour du procès.

—flash—

• Haut-Rhin : les titulaires remplaçants dans l'action

Ils bougent dans l'Education nationale. Ils bougent même trop. Aux personnels de remplacement du premier degré, les textes ministériels imposent une mobilité d'emploi telle que ces collègues ne peuvent que refuser. Ils se regroupent et sont décidés à passer à l'action.

C'est ainsi que le mercredi 13 décembre 1978, les instituteurs chargés du remplacement avaient organisé une manifestation à la préfecture de Colmar. Une délégation (SGEN-SNI-un représentant du personnel de remplacement) a été reçue par un conseiller du préfet.

Cette action a démarré à partir de faits concrets que vivent quotidiennement ces instituteurs :

— lieu de nomination, durée du remplacement, où sera exactement l'école,

— quels seront les horaires, quel âge auront les élèves,

— où manger, à quel prix, quel sera l'accueil,

— le montant de la paye, des indemnités ?

Une enquête a donc pu être menée dans le département et publiée. Elle a permis le regroupement de plusieurs titulaires-remplaçants. L'action de Colmar est donc un premier résultat de ce regroupement. Déjà une grève est en prévision durant le deuxième trimestre, afin de sensibiliser encore plus tous ceux qui sont concernés.

• locaux

ça va chauffer !

Les conditions climatiques de ces dernières semaines ont mis en évidence la fragilité du parc immobilier de l'Education nationale et les insuffisances de nombreux équipements. Délabrement des préfabriqués, vétusté des locaux, et surtout précarité des moyens de chauffage. Invoquer les rigueurs de l'hiver ne convient pas, car les jeunes et les personnels font les frais d'une politique où l'hygiène et la sécurité ont été sacrifiées à des constructions au rabais et au refus de recruter les personnels de service nécessaires. En plusieurs endroits, les personnels ont été contraints de

cesser le travail, soit que les installations de chauffage aient été mises hors d'état par le froid, comme au collège E.-Vaillant de Gennevilliers (92), soit que les températures aient été jugées insuffisantes.

En ce qui concerne le chauffage des locaux scolaires, l'administration fixe plus aisément des maxima que des minima, car il n'est évidemment pas dans la logique administrative que le problème puisse se poser. Dès qu'un problème de ce type se pose, la première tâche d'une section syndicale est d'organiser l'action. Il est bon, toutefois, de connaître les textes que l'on peut utiliser.

On peut se reporter à l'Instruction du 15.4.1929 sur les lycées et collèges, qui spécifie que « le chauffage doit être installé de manière à maintenir une température de 18° dans les

classes, études et réfectoires ». Même si cette instruction — que nos camarades de Lille ont signalée à notre attention — est caduque sur bien d'autres points et ne figure plus au « Recueil des lois et règlements » en cours de validité, on peut estimer que les dispositions concernant la température minimale sont toujours justifiées. Par ailleurs, on peut faire quelques déductions à partir du décret du 3.12.1974 sur la « limitation de la température de chauffage des locaux ». Ce décret, paru du JO du 4.12.1974, a été repris dans la BO n° 36 du 9.10.1974 (RLR, chap. 171-4 b, pp. 8 à 10). Ce texte précise que, « dans les locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de bureaux ou recevant du public, les limites supérieures de température de chauffage sont fixées en moyenne à 20° C... » ; quand les locaux sont

mi-temps thérapeutique

une première avancée

Jusqu'à présent, le ministère de l'Éducation refusait de considérer la particularité du cas des fonctionnaires qui, au cours ou à l'issue d'un congé de longue durée, sont réintégrés à mi-temps sur décision du comité médical. L'administration n'accorde qu'un demi-traitement aux intéressés, alors que le code de la Sécurité sociale prévoit, pour les salariés du secteur privé dans la même situation, l'équivalent de la rétribution complète par addition du demi-salaire et des indemnités journalières d'arrêt de travail.

Le SGEN est intervenu à plusieurs reprises auprès du ministère sur le fond de cette affaire et à l'occasion de cas particuliers.

En dernier lieu, par lettre du 22 décembre, nous avons interrogé le directeur général de la programmation et de la coordination au sujet du projet de décret qui devrait régler globalement cette situation aberrante, et sur un cas concret.

La réponse du ministère en date du 16 janvier comporte les éléments suivants.

1) Dans l'état actuel de la réglementation, le fonctionnaire en congé de longue durée qui, dans le cadre de l'article 34 du décret n° 59-310 du 14 février 1959, bénéficie par décision de l'administration d'une réintégration à mi-temps prenant en compte les recommandations du comité médical, doit être rémunéré à demi-traitement

conformément à la position prise par le secrétariat d'État chargé de la Fonction publique.

2) Ce ministère étudie en outre un projet de décret qui modifierait le décret du 14 février 1959 et permettrait de maintenir pendant une certaine période l'intégralité de la rémunération dans le cas où l'intéressé exerce ses fonctions à mi-temps pour des raisons thérapeutiques à l'issue d'un congé de longue durée.

3) Il a été admis à titre exceptionnel et transitoire que certaines mesures individuelles pourraient être prises lorsque la réintégration est prononcée pendant la période où l'intéressé n'a pas épuisé ses droits à congé de longue durée à plein traitement.

Dans un souci d'équité, il a été considéré que l'agent bénéficiaire des allègements temporaires de service recommandés par le comité médical

et pouvant aller exceptionnellement jusqu'à la moitié du temps complet continuerait de percevoir la totalité de ses émoluments.

Il est bien entendu que la situation de cet agent devra être périodiquement révisée, notamment à l'expiration de périodes successives de trois mois au minimum, de six mois au maximum, par référence aux dispositions prévues par le 2° alinéa de l'article 34 du décret susvisé de 1959. En tout état de cause, la période de travail à mi-temps rémunérée à plein traitement ne pourra excéder un an.

Cette réponse ministérielle constitue une première avancée, mais ne règle pas tous les aspects du problème ni ne répond à l'ensemble des cas individuels. Nous nous préoccupons donc toujours de l'évolution de ce dossier.

Jean-Claude ROLIN



vivre et travailler dans le Rhône

Le 7 février sera un jour de mobilisation et d'action dans le Rhône. Les organisations syndicales, familiales et sociales du département ont pris l'initiative de réunir des « états généraux pour l'emploi et le mieux-vivre ». La section départementale SGEN-CFDT est évidemment partie prenante de cette action.

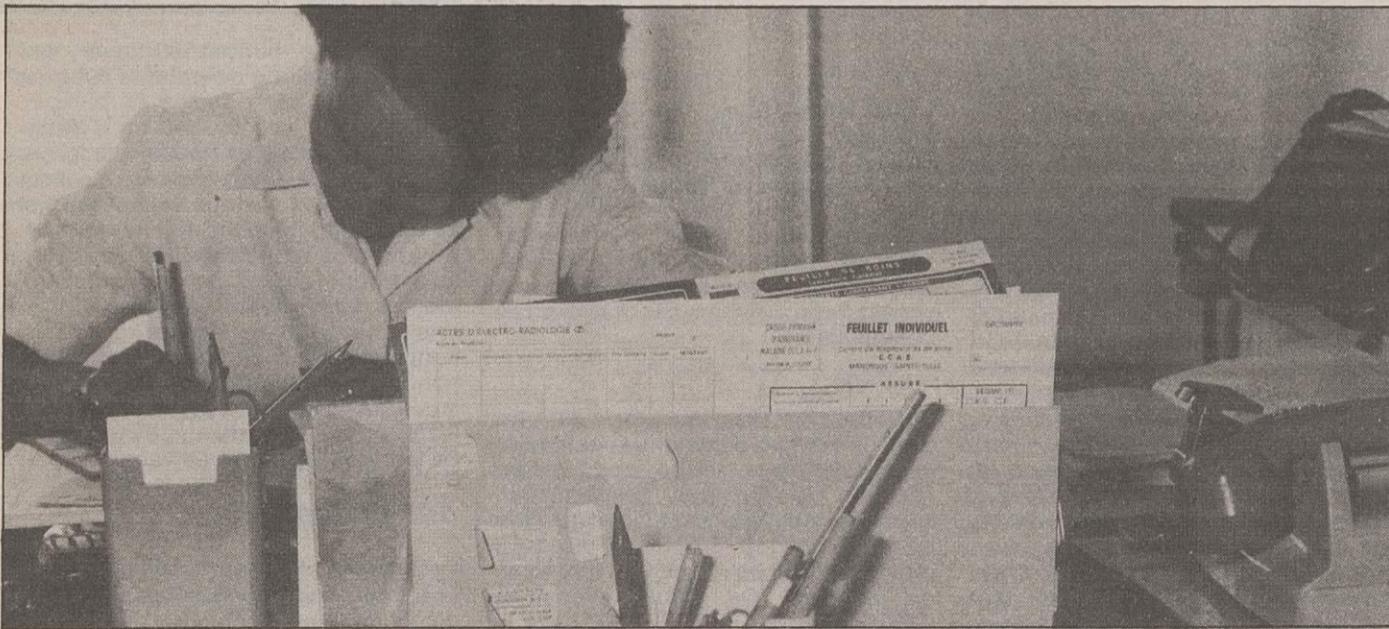
Il s'agit de multiplier, d'ici le 7 février, les débats, la mise au point des revendications et les décisions d'action ; en somme, de promouvoir la prise en charge par les travailleurs, sur les lieux de travail et de vie, avec leurs organisations, d'objectifs communs et des moyens d'action pour les faire aboutir.

Les travailleurs désigneront, dans chaque entreprise, dans chaque service, des délégués qui participeront à la tenue de ces états généraux, sous la forme de douze carrefours. Thèmes retenus : luttes en cours pour l'emploi et le mieux-vivre, action contre la restructuration capitaliste et le démantèlement du service public, les luttes des femmes, des jeunes, des immigrés et des chômeurs, et luttes sur le droit à la santé et sur les besoins sociaux.

Dans la semaine du 5 au 9 février, un débrayage de 5 heures permettra de mieux préparer les états généraux et de populariser la revendication des 35 heures : « Cette semaine, on fait 35 heures ! »

Après la tenue des états généraux et l'adoption d'un manifeste, une grande manifestation de lutte et de fête ira du pont de la Boucle à la place Bellecour.

Pour les organisations syndicales, cette grande journée doit permettre à la fois de décentraliser l'élaboration des revendications et de centraliser les objectifs prioritaires communs à l'ensemble des travailleurs. Elle se poursuivra par la réalisation d'un mémoire qui permette à chacun de prendre connaissance du vécu, des revendications, des formes d'action proposées dans les lieux de travail et de vie.



inoccupés plus de 24 heures et moins de 48 heures, la limite de température moyenne de chauffage est fixée à 16° ; cela vaut, par exemple, pour les week-ends.

Dans ce dernier cas, comme il n'est pas précisé qu'il s'agit d'une limite supérieure, on peut conclure qu'il s'agit de la limite inférieure ; cette norme étant fixée pour la période d'inoccupation, on eut estimer qu'elle vaut a fortiori pour la période d'occupation ! On peut donc considérer que la température moyenne des locaux scolaires doit être comprise entre 18 et 20° et ne jamais être inférieure, sauf en cas d'inoccupation prolongée, à 16°.

Dans tous les cas où les sections syndicales constatent que ces conditions de température minimale ne sont pas réalisées, elles doivent s'adresser au chef

d'établissement ou à l'inspecteur départemental de l'Éducation nationale en l'avisant que les personnels et les jeunes sont dans l'impossibilité de travailler, et qu'il appartient à l'administration de rétablir des conditions normales de travail.

Il est particulièrement important, dans une telle situation, de prendre contact avec les conseils locaux de parents d'élèves et les élus locaux et de les associer à l'action menée.

• CIEP de Sèvres les visiteurs du soir

Dans la nuit du 12 au 13 janvier, des individus se sont introduits au Centre international d'études pédagogiques à Sèvres et

se sont livrés à un certain nombre de dégradations : locaux « visités », murs souillés, bris de matériel, clés disparues... Après leur passage on a retrouvé sur les murs et les bureaux des slogans tels que « Gud vaincra ! », « Mort aux bolchos ! »... ainsi que des symboles nazis : croix gammées. Ce n'est pas la première fois que les fascistes visitent le CIEP : leur dernier passage avait failli mal tourner puisqu'il y avait eu tentative d'incendie près des locaux habités ! Dans une période où l'on tente de banaliser les crimes nazis, la section SGEN-CFDT proteste contre l'impunité dont semblent jouir ces individus. La section prend contact avec les autres sections syndicales et les partis de gauche sur Sèvres pour sensibiliser les travailleurs au danger du renouveau du fascisme et du racisme.

Cette affiche existe même sous deux formes différentes : les deux ont comme format 40x60 cm, mais l'une d'entre elles comporte une partie en blanc pour mentionner les réunions-débats. Prix : 13 F les dix, 53,70 F les 50, 100,40 F les 100 et 447,60 F les 500. Prises sur place à Montholon-services, 26 rue de Montholon, 75439 Paris cedex 09, elles sont encore moins chères.

**L'ECOLE
C'EST
L'AFFAIRE
DE TOUS**



l'information sexuelle à l'école

Les luttes pour l'avortement et la contraception libres et gratuits, la remise en question des rapports existants entre femmes et hommes concernent tous les travailleurs(SES). Et, en tant que syndicalistes de l'Education nationale, nous ne pouvons pas ignorer les obstacles que rencontre la mise en place d'une information sexuelle à l'école, et les difficultés des mineurs à obtenir une contraception efficace et une interruption de grossesse, les agressions sexuelles que subissent élèves et personnel dans le cadre scolaire.

La circulaire Fontanet définit et distingue l'information et l'éducation sexuelle :

- l'information sexuelle sera donnée dans le cadre des cours de sciences naturelles ;
- l'éducation sexuelle sera faite à la demande des élèves, en dehors des heures scolaires, sans budget particulier. Les élèves volontaires y assisteront avec l'accord de leurs parents dans le premier cycle. Dans le deuxième cycle, les parents devront formuler leur refus par écrit.

Les équipes chargées de l'éducation sexuelle seront composées de membres ayant une formation spécialisée, et devront obtenir l'accord du chef d'établissement. A la demande des associations de parents d'élèves, plusieurs équipes parallèles pourront être mises en place dans un même lieu.

C'est le plus souvent à l'initiative des professeurs, provoquée par la demande des élèves, que de telles équipes sont mises en place. Elles se heurtent à de grandes difficultés d'horaires (contraintes de la cantine, du ramassage scolaire, nécessité de regrouper plusieurs classes.)

Le Planning familial, que nous avons rencontré plus particulièrement, organise d'abord une réunion préparatoire avec les parents, les enseignants et l'administration. Puis, de petits groupes de 10 à 15 élèves sont formés et la parole leur est laissée. Le souci du Planning est de ne pas normaliser, de ne pas imposer des modèles de vie, de respecter les ethnies, les religions différentes. Dans ces groupes, des enseignants peuvent être admis, à la demande des élèves, ou du moins s'ils ne les refusent pas. La présence de parents pose plus de problèmes s'ils se retrouvent avec leurs enfants.

Le but du Planning est surtout d'agir

pour que des groupes de réflexion se créent sur place et continuent le travail. Si ce groupe d'intervention ne se crée pas, il refuse désormais d'intervenir sauf dans les LEP, milieu souvent plus défavorisé, où l'éducation sexuelle se fait pendant les heures de cours. Il veut avant tout rencontrer tous les gens intéressés pour créer des « groupes-relais », l'intervention ponctuelle étant le contraire d'une éducation sexuelle. Le but proche, resexuer l'environnement, étape préparatoire à un but plus lointain : changer la société. La participation financière peut être assurée par les associations de parents d'élèves, ou dans le cadre du foyer, de la coopérative.

quelques expériences

• dans l'Aude

En 1976, une commission SGEN est formée avec pour thème « L'éducation sexuelle à l'école », et la participation du MFPF. Elle est chargée de réfléchir sur les buts et les problèmes de l'éducation sexuelle, et d'analyser les expériences en cours. Dans un CES de Narbonne, deux groupes d'enseignantes et une documentaliste ont animé des séances (facultatifs et avec autorisation des parents), au niveau de la troisième. Ces séances furent précédées et suivies de réunions avec les parents intéressés. Les mêmes équipes animèrent des groupes de réflexion pour les enseignants de l'établissement : comment sexualiser leur enseignement ?

Dans un CES rural des environs de Narbonne, en 1977, deux équipes mixtes de trois enseignants animèrent des séances facultatives, avec autorisation des parents, au titre d'activités dirigées, (partiellement rétribuées sur le contingent d'heures

d'activités dirigées). N'ont pu en bénéficier à cause des difficultés d'horaires qu'une trentaine d'élèves sur six cents, pendant six heures. La MGEN et le MFPF (mouvement français pour le planning familial) mirent en place des séances de formation d'enseignants.

A Villeneuve-sur-Lot, dans un CES rural, une équipe de deux à quatre enseignantes a animé des séances d'éducation sexuelle, dans le cadre du foyer socio-éducatif (facultatifs, avec autorisation des parents). 50 % des élèves y participèrent, une heure par semaine. En 1977, l'inspecteur d'académie a refusé d'attribuer un contingent d'heures d'activités dirigées pour rétribuer ces séances sous prétexte qu'elles n'étaient pas éducatives et ne prolongeaient pas l'enseignement. Elles continuent bénévolement.

Dans un autre CES, les séances organisées avec les parents d'élèves ont été supprimées.

• à Sceaux

Lycée Marie Curie : des conférences payantes ont été organisées par l'Ecole des parents, pour les élèves de troisième et du second cycle. Mise en place par les parents et l'administration d'une permanence avec un médecin et une infirmière, qui donne des consultations sur rendez-vous : échec par manque de consultants.

• à Paris

CES André Malraux, dans le 17^e. En Conseil d'établissement, les délégués des élèves ont demandé l'organisation de séances d'information sexuelle. Accord obtenu, un groupe de 10 personnes (3 pères, 4 mères, 3 profs) a suivi un stage de formation au planning. Ce stage revenait à 2 000 F au total ; le CES en a payé la



moitié sur le budget du foyer, les deux associations de parents (Cornec et Lagarde), l'autre moitié.

L'information est donnée en 5 séances d'une heure et demie, par groupes mixtes de 10 à 12 (classe de 4^e et 3^e), encadrés par deux animateurs, si possible un homme et une femme. Au cours de la première séance, chaque groupe détermine les principaux thèmes qu'il désire aborder. On a relevé : avortement, sexualité, plaisir, homosexualité, pédérastie, prostitution, viol, masturbation, la religion face à la sexualité, l'inceste. Les animateurs ont le souci d'éviter toute censure et jugement de valeur.

des pistes

La sexualité et plus globalement le vécu corporel doivent être reconnus dans l'institution scolaire.

la demande des intéressés, la ligature des trompes et la vasectomie.

— l'accélération des recherches sur la contraception masculine.

UN CENTRE D'ORTHOGENIE, COMMENT ? décentralisation dans les quartiers suivant les besoins, contrôle par les usagers, démedicalisation d'une partie des activités de centre, entre autres la contraception et l'information sexuelle...

Nous voulons choisir nos maternités, avoir le contrôle de nos corps. Mais que reste-t-il d'un choix réel quand dans notre société la femme est avant tout reconnue comme mère ? quand pour beaucoup, une femme « contrainte » devient une femme disponible au désir de l'homme ? quand pour la majorité des femmes, la double journée de travail éteint tout désir et tout plaisir ? □

L'avortement en France aujourd'hui

— Le nombre des IVG (interruptions volontaires de grossesse) déclarées par les cliniques et les hôpitaux est d'environ 250 000 par an. Le nombre réel est probablement bien supérieur.

— D'après une enquête du Planning sur 4 000 femmes ayant demandé une IVG

• situation familiale : 53 % mariées, 13 % célibataires vivant en couple, 34 % célibataires vivant seules, 2/3 ont déjà des enfants ;

• âge : moins de 16 ans, 1 % ; 16 à

18 ans, 8 % ; 18 à 25 ans, 38 % ; 25 à 40 ans, 47 % ; plus de 40 ans, 6 % ;

• profession : en chômage, 6 % ; sans profession, 26 % ; ouvrière, 15 % ; employée, 35 % ; étudiante, 13 % ; cadres, 5 % ;

• Les méthodes utilisées : 70 % des IVG se font sous anesthésie générale alors que 60 % des femmes avaient déclaré ne pas désirer d'anesthésie.

(Statistiques tirées du compte-rendu de colloque international sur l'interruption de grossesse organisé par le Planning familial, éditions Tierce).

Nos propositions

Aucune loi ne doit régir le corps des femmes. Abrogation de la loi de 1920.

Nous demandons que l'IVG comme toute intervention médicale

— soit inscrite au Code de la santé,

— soit libre et gratuite pour toutes les femmes, y compris les mineures et les immigrées,

— qu'aucun délai d'attente ne soit imposé.

— qu'elle se pratique au choix de la femme dans un cadre (médical ou non) où toutes les conditions pour la santé de la femme soient réunies.

Nous demandons — la multiplication des centres d'orthogénie où l'on pratique toutes les formes de contraception, et sur

les organismes

Les organismes auxquels on fait appel le plus souvent sont :

— le CLER (Centre de liaison et de recherche), de tendance catholique, 65 boulevard Clichy, Paris 75009.

— Couple et famille, 28 place St-Georges 75009 Paris ; de tendance catholique, il utilise la psychologie pour condamner la masturbation et l'homosexualité.

— L'Ecole des parents, 4 rue Brunel 75017 Paris ; se dit apolitique ; de tendance libérale, réformiste, valorise le couple, la famille, l'épanouissement de l'individu sans tenir compte des facteurs sociaux et économiques.

— L'AFCC (Association française des conseillers conjugaux) 19 rue Lacaze 75014 Paris, de tendance catholique, très

— cette formation devrait faire partie de la formation initiale et permanente de tout le personnel (enseignant, de service et pourquoi pas de direction ou d'inspection), et devrait être ouverte à toute personne intéressée (parent ou non, militant de mouvement d'éducation populaire...) ;

— elle devrait être assurée, à l'initiative des personnels, collectivement, par eux-mêmes et/ou par des organismes agréés, indépendants de l'Education nationale, compte tenu des dangers de répression et de fichage : ainsi, à l'entrée de certaines écoles normales, les normalien(ne)s subissent un interrogatoire sur leur vie sexuelle : âge des premières relations, vie en couple... — elle devrait être prise sur le temps de travail.

L'information des jeunes prendra des formes différentes selon les âges :

— à l'école maternelle, pas d'attitude répressive vis-à-vis du « pipi-culotte », des jeux sexuels ou de la masturbation ;

— à l'école primaire, laisser s'exprimer la sexualité des enfants par les jeux et l'expression corporelle. Et nous demandons que soit introduite dans les instructions officielles, une recommandation d'aborder cette information ;

— en CES, lycée ou LEP, mise en place d'une permanence d'une part et d'autre part organisation de débats : facultatifs pour les élèves, répondant à une demande de leur part, contrôlés par eux et non par l'administration. Les uns et les autres étant pris en charge financièrement par l'Education nationale : décharges pour le personnel, rétribution et autorisation de s'absenter de leur travail pour les personnes extérieures et assurés en équipe.

La mise en place de cette information sexuelle en milieu scolaire est si urgente qu'il est important de créer ces équipes, (décharge, rétribution...) et lutter pour qu'elles obtiennent les moyens de fonctionner. □

Cette information sexuelle doit être :

- continue et progressive,
- non didactique : pas de « discours », mais des entretiens collectifs et une écoute des élèves, qui remet en cause la relation enseignant-enseigné traditionnelle ;
- non purement clinique : ne se limitant pas à une description des organes génitaux, à une information sur les maladies vénériennes.

La mise en place de cette éducation sexuelle nécessite la formation de formateurs :

Ce dossier, réalisé collectivement par les femmes de la session nationale « travailleuses de l'éducation », du 13 au 16 décembre 1978, ne veut pas être un simple constat, mais un instrument de travail : il propose des thèmes de mobilisation destinés à être débattus dans les sections syndicales et plus largement à l'intérieur des établissements.

la répression sexuelle à l'école

Les enfants sont éduqués au sexisme à travers la littérature enfantine et les manuels scolaires. Ils y trouvent père et mère dans leurs rôles traditionnels, (activité et invention, passivité et dévouement). Ils retrouvent la même répartition des tâches à l'école, où les femmes sont dans les catégories les plus basses, dans les rôles de « mère » ou de « service ».

CETTE répartition, l'école contribue à la perpétuer puisque les filles sont systématiquement orientées vers des métiers dits « féminins » : en LEP ; 75 % des filles sont parquées dans les sections couture, coiffure, secrétariat, aide maternelles, employées de collectivités BEP sanitaire et social...

Au cours de leur vie scolaire, les filles subissent, les garçons faisant l'apprentissage de leur « virilité » : c'est un problème que d'aller « faire pipi » (WC assiégés par les garçons, serrures démolies, trous dans les portes et dans les murs...). Les bousculades sont prétextes à jupes soulevées, attouchements forcés... Il existe des mini-milieus où l'on prostitue sa petite sœur ou sa petite copine.

Même violence des grands garçons sur les plus petits : brimades sexuelles des bithuthages (sexes barbouillés de confiture ou de cirage), rackett, « dépouille » dans les CES, LEP de banlieue.

Tout garçon n'affirmant pas sa virilité devient le souffre-douleur des autres : menaces et persécutions systématiques, (gamin trop petit suspendu à un porte-manteau, insultes, surnom de fille attribué à un élève un peu trop « féminin »).

Les élèves ayant de bonnes raisons d'être agressifs vis-à-vis de l'école le manifestent plus facilement contre les enseignantes : ainsi, le personnel féminin, surtout en LEP où autorité et force physique se confondent, est souvent en butte à des violences verbales et même physiques, des gestes obscènes...

Leurs collègues masculins n'évitent pas les plaisanteries fines depuis le

ton égrillard du « Madame ou Made-moiselle ? » à la rentrée, jusqu'aux dragues et agressions diverses : « Elle a des problèmes ! » « Elle est mal baisée ! »...

Ces réflexions sexistes, on les retrouve dans les conseils de classe : « Celle-la, elle est trop mignonne, son avenir, c'est le trottoir », « C'est un vrai boudin », « lui, c'est une tapette ».

Certains enseignants ou surveillants abusent de leur pouvoir pour exercer des pressions sexuelles sur les élèves ; et dans le même temps, l'école nie ou brime toute manifestation extérieure de cette sexualité : railleries diverses sur ceux ou celles que « l'amour » empêche de travailler ! dans les internats, la pilule anti-conceptionnelle est considérée comme un médicament qu'il faut donc aller prendre à l'infirmerie : exclusion discrète d'élèves enceintes ou violées (« elles l'ont bien cherché ! »).

L'école exige aussi des parents et des professeurs qu'ils adhèrent aux modèles sociaux traditionnels : être marié, avoir des enfants (tout en se mariant, accouchant et soignant ces enfants pendant les vacances !), ne pas divorcer, ne pas vivre en concubinage, en communauté.

On exige même que leur corps soit dans la norme : élève d'une école normale refusée parce qu'obèse !

Dans les conseils de classe, le divorce, le travail de la mère ou même son aspect physique (il suffit de voir sa mère !) sont brandis comme des handicaps.

Jusqu'ici, les agressions sexistes subies par les élèves ou le personnel sont tues, vécues dans la culpabilité et l'isolement. Or, elles sont l'effet direct du sexisme social. Dans la société, les femmes sont des objets sexuels (publicité, revues porno, prostitution), des travailleuses sous-payées et sous-qualifiées, encore trop souvent des « bonnes » dans leur foyer. Le syndicat doit ouvrir le débat sur cette question qui dépasse largement le cadre scolaire, et qu'il doit prendre en compte au même titre que d'autres luttes.

Nous demandons, une fois de plus, l'accès réel des filles à toutes les formations, la mixité de tous les concours, une lutte syndicale contre le sexisme des employeurs à l'embauche et dans les salaires.

Nous devons créer une solidarité contre le sexisme, et défendre syndicalement tout personnel ou tout élève en butte à des attaques sexistes sur sa vie privée ou sexuelle. □



université

pour maintenir l'emploi

Après une floraison de lettres, télex, réponses, etc., le ministère des Universités aujourd'hui se tait. Ce changement de tactique est un piège : le remodelage complet du statut de l'ensemble des enseignants et des fonctions de l'université est toujours en préparation.

LES sections de l'enseignement supérieur organisent en liaison avec le syndicat général des assises régionales sur les finalités de l'université selon les modalités définies dans les précédents SU.

Ceci doit marquer une étape dans notre action contre la politique d'ensemble du ministère : notre objectif de retrait du décret et d'ouverture de négociations en vue d'un statut d'enseignant-chercheur titulaire reste inchangé. Sa traduction immédiate est la lutte pour l'emploi des assistants non-titulaires et des vacataires. A très court terme les assistants sont les plus menacés, car même si aucune circulaire ministérielle n'en a encore précisé les procédures, les instances universitaires (commissions de spécialistes, directeurs d'UER et présidents d'université) auront à se prononcer dès les prochaines semaines sur les renouvellements pour l'année 1979-1980, et à adresser leurs propositions aux rectorats.

au niveau des instances universitaires

Les sections doivent exiger :

1°) le renouvellement automatique global et sans limitation de durée des assistants soumis à renouvellement qu'ils soient ou non inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant (LAFMA) jusqu'à transformation de leur poste et titularisation comme maître-assistant ; la demande sera faite collectivement ;

2°) le refus de l'application du service de 15 heures pour tous les assistants, ce qui implique le refus de tout classement pouvant permettre une discrimination au profit d'une

partie d'entre eux (par exemple : inscrits sur la LAFMA, ou inscrits « retenus », ou « chercheurs avancés », etc.). Les sections devront exiger que les instances compétentes ne tiennent aucun compte du « service lourd » dans le calcul des heures complémentaires ; elles doivent notamment exiger de ces instances l'engagement immédiat minimum de maintien du service des vacataires employés actuellement sur ces heures complémentaires ;

3°) la transmission au ministère du tableau complet des assistants inscrits sur la LAFMA établi en fonction du seul critère d'ancienneté (avec éventuelle pondération de l'ancienneté du service par l'ancienneté d'inscription sur la LAFMA). Rappelons qu'en l'absence de circulaires ministérielles sur ce point, les universités sont libres de préciser elles-mêmes ces critères.

Le SGEN rappelle sa condamnation des transformations de postes « au titre de la recherche », qui prennent une place croissante dans les contingents de transformations et s'effectuent sur la base de critères clandestins maniés par des experts tout aussi clandestins. Il demande aux sections de s'opposer à toute intervention des conseils scientifiques des universités dans le domaine des transformations aussi bien « au titre de la recherche » que selon les modalités traditionnelles.

au niveau national

Le silence du ministère ne doit pas faire illusion : sa politique n'a pas changé. Il compte toujours appliquer le décret du 20 septembre avec la connivence d'une partie des enseignants et sous couvert d'une autono-



Aujourd'hui le ministre se tait, mais c'est un piège. Il faut continuer la lutte.

mie des universités en matière de renouvellement. Cette politique fait peser les menaces les plus graves sur les assistants de droit-sciences éco, mais elle concerne tous les personnels de l'enseignement supérieur et c'est par une action nationale qu'elle doit être combattue.

le gel des notes

Dès lors, la mise en œuvre du décret pouvant notamment conduire à des licenciements, la grève administrative, dont le principe a été voté à l'assemblée générale du 10 novembre, est un moyen d'action essentiel pour obtenir le renouvellement définitif de tous les assistants et l'ouverture de négociations sur nos objectifs.

Appeler à cette grève suppose qu'elle soit dès maintenant préparée

au niveau national, et donc que tous les actes qui la rendent possible soient posés et que ne soit posé aucun de ceux qui pourraient la compromettre. Il s'agit donc d'organiser — y compris à partir des partiels de février — le gel des notes (en vue de leur rétention ultérieure) qui doit s'effectuer collectivement : recueillir les notes, les transmettre aux étudiants et les bloquer vis-à-vis de l'administration, éviter l'isolement des enseignants (vis-à-vis des étudiants et des ATOS) ou les pressions des supérieurs hiérarchiques qu'ils pourraient subir.

Toute annonce de licenciements demandés par des instances universitaires entraînera le déclenchement d'une série d'actions locales qui seront relayées par des actions nationales. □

J. GATTEGNO

orientation

dépasser le corporatisme

LA politique gouvernementale de « redéploiement budgétaire » menace directement le service public d'information et d'orientation scolaire et professionnelle par la baisse du recrutement : perte des trois cinquièmes des postes d'élèves conseillers en deux ans (de 250 à 100), risque consécutif de fermeture de la moitié des instituts de formation (de 8 à 4) !

Comme nos camarades de l'enseignement supérieur et de la recherche, du second degré, du premier degré et non-enseignants, les personnels d'orientation du SGEN-CFDT se battent pour garantir l'emploi dans leur secteur professionnel.

L'action menée en intersyndicale par la section académique de Strasbourg le 13 décembre est exemplaire à cet égard : participation des conseillers en exercice aux côtés des élèves conseillers de l'institut, conférence de presse avec les trois principaux journaux locaux, passage à FR3 Alsace, manifestation dans la rue avec distribution de tracts, audience au rectorat : non pour négocier, mais pour montrer la détermination des personnels, pour populariser nos revendications au lieu de s'enfermer en grève passive dans le centre de formation.

Nous ne devons pas lutter en effet pour une simple défense corpora-

tiste de la profession en oubliant le sens profond de cette lutte : défense du service public, c'est-à-dire volonté d'une administration au service du public jeunes et travailleurs de ce pays, c'est-à-dire volonté d'une transformation de nos services par :

- le respect de la responsabilité du personnel dans son travail : pratique régulière du conseil de centre, suppression de l'inspection des stagiaires ;
 - la garantie des moyens nécessaires à un travail de qualité : un conseiller d'orientation pour 2 000 jeunes de 10 à 25 ans, la titularisation dans la fonction des conseillers intérimaires, la délivrance du Certificat d'aptitude aux fonctions de conseillers d'orientation à l'ensemble des étudiants sortant d'institut.
- Pour la satisfaction de ces revendications, le SGEN-CFDT appelle :

- à poursuivre les actions entreprises en unité d'action avec le SNES sur la base de la déclaration commune du 14 juin sur l'emploi, l'auxiliaire, la formation ;
- à participer aux coordinations mises en place entre les instituts pour la prise en compte des positions du SGEN sur la formation initiale ;
- à organiser dès maintenant les modalités de contrôle de la régularité des épreuves du concours de recrutement de conseillers.

Le développement et la transformation du service public d'orientation scolaire et professionnelle seront le résultat d'une action soutenue sur les lieux de travail en unité avec les personnels concernés et les usagers : enseignants, jeunes, associations de parents d'élèves et du cadre de vie, confédérations. □

J.C. ROLIN

bibliothèques universitaires

l'intégration

Les bibliothèques universitaires intégrées ? Gageons que cette question, quasi affirmation, ne doit guère être parlante pour la plupart des adhérents, si ce n'est pour ceux qui travaillent dans les bibliothèques et les universitaires. Essayons, donc, en quelques mots, de définir la situation actuelle et les risques que comportent les projets en cours.

ACTUELLEMENT, les bibliothèques universitaires sont services communs des universités mais en demeurent, cependant, fortement indépendantes : directeurs nommés par le ministre, personnels gérés par un service central du ministère des Universités (le service des bibliothèques), subvention globale de fonctionnement, dotation en emplois et éventuellement subvention d'équipement, venant directement du ministère...

L'intégration projetée nous posera des problèmes quelle que soit la modalité retenue : simple intégration de gestion budgétaire des établissements ou intégration complète incluant les personnels. En tout état de cause, nous saurons certes exiger un certain nombre de garanties pour les personnels mais nous refuserons, cependant, une défense corporative

serait-il si les personnels des bibliothèques universitaires étaient séparés de ceux des autres établissements pour les mouvements ? Nous exigerons que les déroulements de carrière soient semblables. Cette revendication est loin d'être abstraite : elle fait référence à un passé pas si lointain, avant la création de la Direction des bibliothèques, où les carrières différaient fort, ainsi que les salaires, suivant les types d'établissements.

Ces exigences pour les personnels rappelées, nous devons nous poser un certain nombre de questions.

Par rapport au budget : est-il aussi évident qu'on veut bien le dire que les bibliothèques universitaires perdraient à s'intégrer dans le budget des universités ? Sans nier que la situation actuelle, autonome, peut sembler préserver les intérêts communs et de la lecture et de la docu-

une des raisons de leur existence, et non la moindre, est l'individualisme de certains « patrons » qui préfèrent avoir à portée de main « leur bibliothèque ». Une autre raison est que trop souvent les bibliothèques universitaires n'ont répondu aux besoins ni des étudiants, ni des enseignants ni des chercheurs.

En conclusion, rappelons tout de même que, si nous ne sommes pas hostiles à une certaine forme d'intégration, il n'en reste pas moins que, dans le système actuel, nous craignons fort qu'une coupure de plus ne se fasse, grâce à des structures, pour ce qu'il est bien pompeux d'appeler une politique de la lecture (et de la documentation) en France. □

Anne-Marie DENIS, Philippe LEDUC

le SGEN et la politique des bibliothèques

Les bibliothèques sont, ou devraient être, à des niveaux différents selon leur type, un des lieux privilégiés de la formation initiale et permanente dont nous refusons de cautionner la séparation d'avec la culture.

Prise en compte des besoins diversifiés des régions en matière de bibliothèques.

Contribution et contrôle des professionnels et des usagers sur les programmes de développement.

Extraits de la résolution du congrès national de Grenoble en 1977.

diplômes nationaux

à la casse ?

M. Barre aime beaucoup parler devant un parterre de patrons. C'est ainsi que le 14 décembre, devant la Convention des entreprises réunie à Paris, il a déclaré tout de go : « En ce qui concerne l'enseignement supérieur, (...) pour ma part je suis tout à fait partisan de la suppression des diplômes nationaux et du développement de l'autonomie des universités. C'est de cette façon-là, et de cette façon seulement, que l'université pourra trouver son véritable rôle dans la France de demain ».

Si cette déclaration devait être suivie de mesures d'application, elle rencontrerait la ferme opposition du SGEN-CFDT. En effet, la suppression des diplômes nationaux livrerait les diplômés au bon plaisir des employeurs publics et privés, elle ruinerait les structures de la Fonction publique et en particulier de la formation des enseignants, elle lancerait les universités dans l'anarchie d'une concurrence sauvage, et d'autant plus fortement qu'elles ne seraient plus assurées d'avoir le financement public qui correspond nécessairement à la délivrance de diplômes nationaux. Telles seraient bien les conséquences désastreuses qu'entraînerait l'introduction dans l'enseignement supérieur du libéralisme échevelé qui sévit depuis les élections de mars 1978, et qui est fortement inspiré du modèle américain.

l'introduction d'un libéralisme échevelé

Parce qu'il refuse cette déstabilisation généralisée des formations et des qualifications, le SGEN maintient l'exigence de diplômes nationaux.

S'il estime nécessaire que les diplômés conservent un caractère national, ce n'est évidemment pas dans l'esprit d'un contrôle jacobin des initiatives locales ! Aussi notre opposition à l'arrêté du 16 janvier 1976 sur le second cycle de l'enseignement supérieur et aux arrêtés par disciplines, figeant les formations, qui l'ont suivi en juillet 1977 et en juin 1978, demeure-t-elle entière. Pour le SGEN-CFDT le diplôme national est indispensable pour que sa valeur ne puisse être contestée en France et à l'étranger dans le système universitaire (et donc qu'une université ne puisse prétendre soumettre à des contrôles supplémentaires le détenteur du même diplôme quand il l'a acquis dans un autre établissement)

et pour que cette valeur puisse être reconnue dans les conventions collectives et dans les grilles de la Fonction publique. Le diplôme national est aussi la garantie d'un financement public décent pour les formations correspondantes.

une garantie pour les étudiants et les universités

Pour le SGEN-CFDT, le maintien d'une réglementation nationale — cadre (donc souple) va de pair avec la réaffirmation du principe de l'autonomie des universités quant à l'initiative des créations de diplômes nationaux. Les universités doivent pouvoir exercer librement leur esprit d'initiative pédagogique et leur capacité de pluridisciplinarité, en faisant jouer toutes leurs possibilités d'adaptation à la demande effective et potentielle de leur public, et notamment de la population régionale. Pour établir les filières qu'elles proposent, les universités pourraient être aidées par une commission de scientifiques et de professionnels désignés par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER). C'est le CNESER qui rendrait ensuite son avis sur les demandes d'habilitation de formations présentées par les universités.

Voilà comment nous estimons concilier à la fois la volonté de libre innovation des universités et l'exigence évidente — parce qu'il y a un marché du travail, national et international — d'une garantie nationale des diplômes. En revanche, les « propositions » de M. Barre ont un seul objectif, reconnu au reste par leur auteur : placer les élèves et les étudiants « dans un climat intellectuel et aussi, je dirais, moral, qui soit le climat de la compétition. » Ce qui n'a rien à voir avec les exigences du service public. □

Patrick FRIDENSON



Davantage de postes pour pouvoir, par exemple, laisser ouvertes les bibliothèques à des heures accessibles à d'autres que les universitaires classiques.

mal comprise qui ne poserait pas un certain nombre de questions.

Nous voulons maintenir une formation initiale de base commune, indispensable pour permettre les mutations ultérieures entre les différents types de bibliothèques : bibliothèques universitaires, grands établissements, bibliothèques municipales (pour les conservateurs), bibliothèques centrales de prêt, Bibliothèque nationale. De plus cette formation, qui est loin de donner satisfaction, devrait être changée profondément pour toucher toutes les catégories de personnels et être complétée par la formation continuée, pour que les mutations puissent avoir un sens.

Nous voulons conserver la possibilité de ces mutations. L'ensemble des corps de titulaires de notre profession tourne autour de 5 000 personnes et, déjà actuellement, les mutations sont plus que difficiles ; qu'en

mentation en universités, pourquoi les bibliothèques devraient-elles être les seuls services des universités dont le budget ne soit pas discuté collectivement au sein des conseils ? Par rapport au fonctionnement des établissements : n'est-il pas contradictoire que, simultanément, nous affirmions les droits des usagers sur tout ce qui est service public et leur refusons un droit de regard sur les « services » que peuvent leur donner les bibliothèques ? Cette question aurait au moins l'avantage de donner un sens à la revendication de créations de postes. Des postes, oui, mais pourquoi ? Pour pouvoir, par exemple, laisser ouvertes les bibliothèques à des heures où elles seraient accessibles à d'autres que les universitaires « classiques »...

Enfin, il nous faut bien aborder le problème des bibliothèques dites d'UER ou de laboratoires. Certes,

la formation professionnelle en question



La campagne du patronat et du gouvernement pour convaincre les jeunes Français des avantages du travail manuel bat son plein. Après l'humour (noir) des affiches de Stoléru qui devaient revaloriser le travail manuel, c'est maintenant M. Floirat, ex-forgeron et actuel PDG de Matra qui se fait, aux Dossiers de l'écran, le chantre de l'apprentissage. Et toute la presse de droite de faire chorus.

Les arguments s'affinent et les propositions se précisent : le CNPF affirme que, puisqu'il y a des jeunes à qui l'école n'a pu donner la formation nécessaire pour éviter le chômage, les patrons vont s'en charger à travers leurs CFA et leurs instituts techniques professionnels.

l'envers et l'endroit

Les parents s'interrogent. Après tout, l'école rebute beaucoup de leurs enfants. Le chômage augmente, même pour les diplômés. Alors pourquoi ne pas sortir du système scolaire ceux qui n'y connaissent que l'échec et les confier à ces patrons efficaces qui leur assureront du travail. Et les enseignants, qu'en pensent-ils ? Parfois que les métiers dits intellectuels, comme le leur, ne sont pas si enthousiasmants, qu'il

peut être enrichissant de s'affronter à la matière. Parfois aussi, sans vouloir l'avouer, qu'enseigner uniquement à des élèves qui ont les mêmes intérêts qu'eux, en se débarrassant des autres, poserait moins de problèmes. Quant aux jeunes, comment s'étonner que certains d'entre eux, écœurés trop souvent par une école qui leur parle si peu leur langue et jamais de ce qui est important dans leur vie, espèrent trouver dans une pratique professionnelle une réponse plus adaptée à leurs aspirations. Il y a sans doute des apprentis heureux, heureux d'avoir échappé au gavage des programmes, au soutien Haby, aux notes, aux classements, aux examens.

Le SGEN-CFDT, pour sa part, est lucide sur les insuffisances de l'école, et sa plate-forme de revendications pour la transformer est expli-

cite en la matière. Mais nous savons aussi ce que sont les intentions véritables du patronat et ce que devront payer les jeunes qui passent sous sa coupe sans le moindre diplôme reconnu par les conventions collectives.

le prix à payer

Les jeunes qui quittent l'école sans diplôme ne seront pas ces « compagnons du tour de France » évoqués par Floirat, pas même ces ouvriers professionnels que les patrons de Lorraine licencient. Ils seront la masse sans qualification des OS dont le patronat a besoin pour réussir son redéploiement industriel et faire progresser ses bénéficiaires. Cela signifie sous-payés, encadrés, déplacés au gré des intérêts patronaux et mis au chômage aussi souvent que nécessaire. Rappelons, puisqu'on l'oublie si souvent, que la courbe du chômage des travailleurs débutants est exactement parallèle à celle des niveaux de diplômés : possesseurs d'une licence : 13 % de chômeurs, d'un DUT ou BTS : 16 %, du bac 21 %, du BEPC : 23 %, du CEP (c'est-à-dire sans qualification) : 28,5 %. Une prime relative au CAP : 17 % de chômeurs.

Il y a des diplômés chômeurs mais il y a surtout des non-diplômés chômeurs. On comprend que les patrons et les cadres ne mettent pas leurs enfants en apprentissage !

La conclusion est claire à nos yeux. Si nous ne pouvons nous satisfaire du système scolaire tel qu'il est, si nous devons lutter pour le transformer, faire que chaque élève puisse en tirer bénéfice et notamment recevoir une formation professionnelle,

nous pouvons encore moins nous satisfaire de l'escroquerie patronale.

agir sur la formation professionnelle

Les positions que le SGEN a arrêtées (voir SU n° 747 p. 14-15) doivent entrer dans les faits et chaque section doit se mobiliser pour cette action.

- Résumons nos objectifs (voir aussi l'article « Orienter » dans SU n° 749 p. 16) :

- pas de sortie du système scolaire sans une formation professionnelle débouchant sur une qualification reconnue par les conventions collectives, ce qui implique :

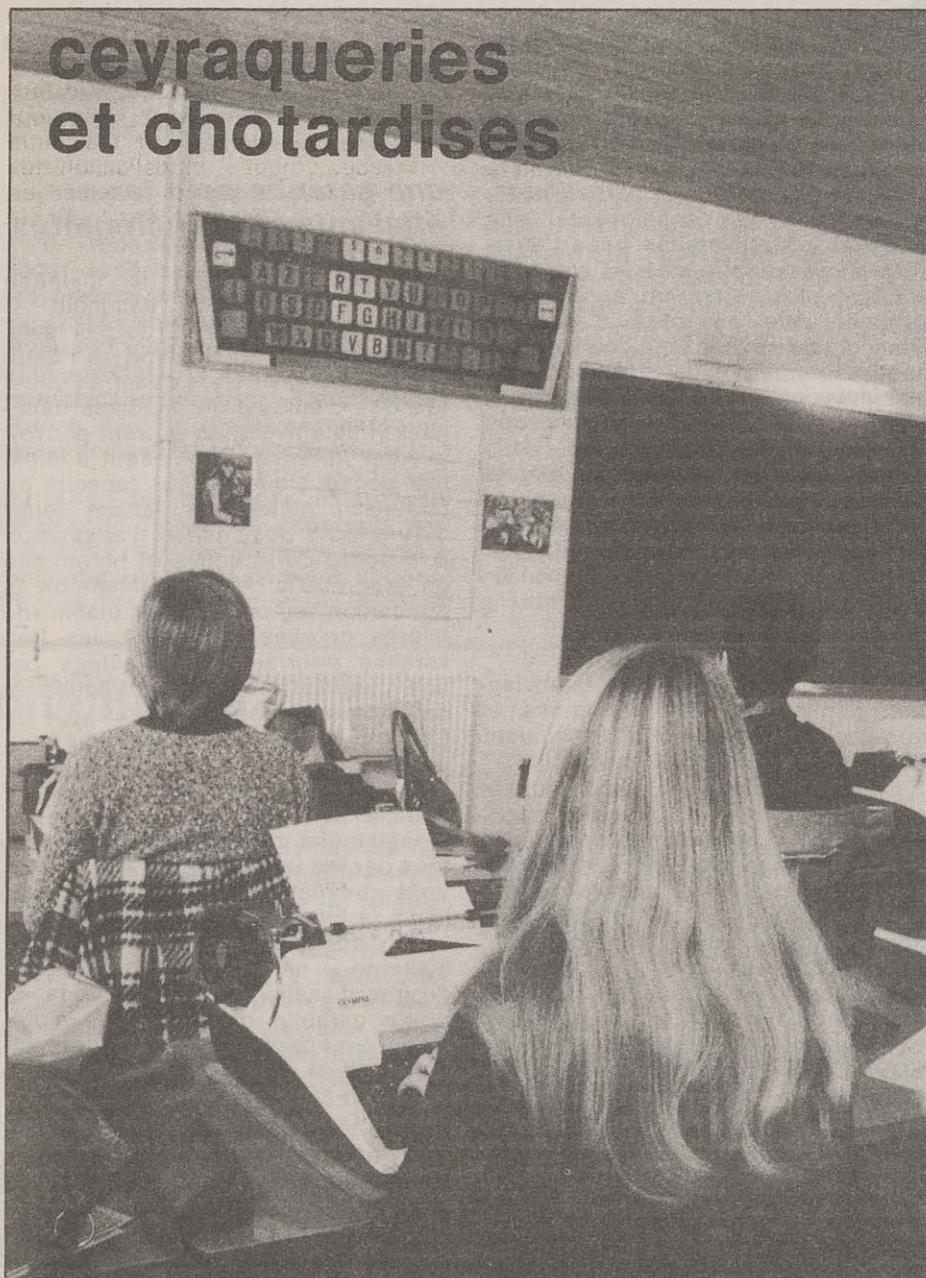
- l'orientation vers les LEP de tous les élèves orientés actuellement vers les CPPN-CPA ou vers la « vie active » à l'issue des classes de 5^e, 4^e, 3^e ou seconde ;

- le renforcement de la capacité d'accueil des LEP ;

- le refus de toute sortie du LEP en cours de scolarité.

Quelles actions mener (voir aussi dans **Information des sections** n° 26) ?

- Connaître la situation réelle des flux scolaires. Chaque section du SGEN dans les collèges et les lycées mènera une enquête sur le devenir scolaire et professionnel des élèves appartenant aux différents types de classes. Dans les LEP l'enquête portera sur le nombre et la destination des sorties en cours de scolarité. Utiliser au maximum des informations dont disposent les conseillers d'orientation.



En novembre 1978, le comité national du SGEN-CFDT adoptait un certain nombre de positions concernant la formation professionnelle des jeunes, ce qui aboutissait à la publication d'un texte intitulé « Pour agir sur la formation professionnelle des jeunes » (voir SU n° 747 p. 14 et suivantes).

La formation professionnelle est un thème qui occupe le devant de la scène alors qu'un certain nombre de mesures structurelles sont renforcées ou annoncées : développement de l'apprentissage et des établissements privés que sont les CFA (centres de formation des apprentis), projet de loi gouvernemental sur la formation en alternance (projet Legendre), projet de création d'ITP patronaux (Instituts techniques professionnels) dans le cadre de l'apprentissage...

Dans le contexte actuel de restructuration, notre préoccupation syndicale est double : contribuer à apporter une réponse au problème de la formation professionnelle tel que se le posent aujourd'hui jeunes, travailleurs et personnels de l'Education ; inscrire nos propositions dans une démarche syndicale qui nous permette d'intervenir sur ce terrain. Présenter et analyser les offensives patronales et gouvernementales actuelles sur les niveaux de formation dispensée dans les LEP (CAP-BEP) au travers d'une analyse du contexte politique, économique, éducatif, expliquer notre démarche syndicale, mettre en place notre campagne sur la formation professionnelle des jeunes feront l'objet de plusieurs articles dans SU.

- A la Libération, des centres de formation assurent la formation d'ouvriers qualifiés. Celle-ci constitue la seule filière organisée d'une « promotion » ouvrière, et, dans un contexte économique de reconstruction, le problème du débouché des formations ne se pose pas.

- En 1960 : changement d'appellation. Naissent les collèges d'enseignement technique, « promotion » par une série d'aménagements destinés à intégrer davantage les CET à l'ensemble du système éducatif et à adapter l'outil de formation à l'expansion économique d'alors. Vers les années 1970-71, commencent à se mettre en place les BEP (brevets d'études professionnels) et paraissent les lois organisant la formation per-

manente et l'apprentissage... tiens, tiens...

- Rebaptisés « lycées d'enseignement professionnel » en 1977 grâce à la réforme Haby, les ex-CET voient poindre derrière cette nouvelle « promotion » un changement d'orientation dans le rôle qui leur est assigné : former autrement et pour autre chose. Les temps ont en effet changé, et dans le contexte de crise du système capitaliste, restructuration économique et restructuration du travail appellent de profondes modifications du système de formation, affirment patronat et gouvernement.

Autour du niveau V de formation (CAP-BEP), gravitent un certain nombre de mesures :

1/ Dans les collèges : maintien de filières traditionnelles d'éjection (CPPN-CPA) qui conduisent de nombreux jeunes à une sortie du système scolaire sans aucune garantie de qualification professionnelle ; développement d'une nouvelle filière, celle des classes préparatoires, mieux adaptée à l'aspect moderniste du discours Haby-Buillac sur le collège unique ; mise en place du collège Haby (école fondamentale ?) intégrant des filières de professionnalisation fondées uniquement sur l'échec scolaire. Un des éléments récents de cette mécanique : l'éjection progressive des agrégés des collèges (avec l'accord implicite du SNI).

2/ Dans les CET : projet de suppression des CAP en 3 ans devenant CAP en 2 ans (au réfrigérateur momentanément mais qui reste un des objectifs ministériels) ; mesures de carte scolaire : transformation des formations CAP 3 ans en BEP ; changement d'appellation des CET promu LEP ; bruits divers, ballons d'essai : préparation de BP (ou de BT) en LEP ! Tendances à l'élévation du « niveau » de recrutement des professeurs de CET par le biais unique des connaissances théoriques et universitaires : niveau de diplôme des candidats glissant vers la licence, taux d'échecs aux concours internes (75 % des postes ouverts en enseignement professionnel pratique non pourvus en 1977), etc. Tous ces faits concourent à rendre la formation plus scolaire et plus théorique, donc à justifier la nécessité d'un enseignement dans les entreprises et... sous leur contrôle.

• Préparer syndicalement les conseils de classe. A partir des données de l'enquête, la section organisera l'information des collègues, des élèves, des parents et préparera les interventions en conseil de classe pour s'opposer à toute orientation vers les CPPN ou les CPA, les « classes préparatoires » (créées l'année prochaine en 4^e) et la vie active.

• Organiser une contre-information syndicale. Un certain nombre d'occasions doivent être saisies par les sections pour dénoncer les réalités de l'emploi, notamment les conférences d'information sur l'orientation, les « carrefours sur les métiers », etc. Des interventions, orales, par affiches, forums, manifestations, débats avec les associations de parents d'élèves doivent être prévues.

• Coordonner les actions. Au niveau des recteurs, des départements, des académies, la confrontation des informations réunies, des actions engagées ou prévues peut permettre la mise en place de campagnes de tracts, de grèves, comme cela a eu lieu dans l'académie de Poitiers l'an dernier et comme le réalise cette année l'académie de Lyon dans le cadre des « Etats généraux de l'emploi et du mieux-vivre » organisés par la CFDT. Rappelons que toute action doit être menée en liaison très étroite avec les unions locales, de secteur, départementales et régionales de notre confédération. Ce sera une lutte difficile, à mener avec ténacité, et qu'il faut articuler avec notre action sur la carte scolaire pour des créations de classes, de sections, d'établissements. □

B. HUBERT

Un ensemble de mesures sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir et que nous nous contentons aujourd'hui d'énumérer : effort budgétaire impressionnant en faveur de l'apprentissage (42 millions de francs en 1972, 800 millions en 1979) ; démantèlement accéléré des garanties et contrôles prévus, entourant l'apprentissage, par les lois de 1971 (par exemple procédures d'agrément des maîtres d'apprentissage confiées aux organisations patronales) ; projet d'Instituts techniques professionnels (entièrement sous contrôle patronal ?) ; projet de loi « Legendre » dont l'objet serait de réorganiser les formations alternées (avec retombées sur le service public) ; pacte national pour l'emploi : le pacte bis (celui de 1979) atténué la fonction « parking » que jouait le premier pacte afin de dissimuler le chômage pour accentuer la fonction formation, ce qui tendrait à montrer que l'intention est bien de prévoir un mécanisme pérennisé de formation-adaptation avant l'accès à l'emploi. □

Ch. BERTHONNET, J.C. POIGNANT

—flash—

Rennes
halte
au redéploiement

Dans l'académie de Rennes, les mesures concernant la carte scolaire signifient :

1^o) la « restructuration » des LEP par la suppression de sections en particulier en mécanique générale ; le transfert de sections afin de supprimer à terme des LEP au bénéfice de centres patronaux de formation d'apprentis.

2^o) le démantèlement des écoles normales avec 47 suppressions de postes sur 99 ; c'est la destruction du potentiel de formation des instituteurs,

3^o) des suppressions de postes dans les écoles maternelles, primaires, dans les collèges,

lycées, écoles normales, LEP (par exemple 38 suppressions dans les lycées et collèges du Finistère, 20 dans les lycées et collèges des Côtes-du-Nord).

Pour l'abrogation de ces mesures le SGEN-CFDT et le SNETP-CGT de l'académie de Rennes appelaient à manifester au rectorat le 23 janvier, jour de la réunion de la commission de la carte scolaire. Plus de 1000 personnes ont répondu. Interpellé, le recteur n'a apporté aucune réponse aux revendications, sinon des menaces de poursuites à l'égard des manifestants.

Les délégués des établissements directement touchés n'ont pu s'expliquer et la séance a été levée.

Les deux syndicats appellent leurs sections à poursuivre la mobilisation et lancent un appel aux autres organisations pour amplifier l'action.

BNG du 18 janvier

• action revendicative

Le BNG a fait le point sur le lancement de la campagne sur la formation professionnelle et le développement de l'action sur la carte scolaire et universitaire ; l'action en cours dans les écoles normales s'inscrit dans le cadre de cette dernière action.

Le SGEN poursuivra la réflexion envisagée avec le secteur confédéral action revendicative et les trois fédérations concernées sur l'initiative confédérale de coordonner l'action de la FGTE, de la FGE, du SGEN et des PTT pour l'amélioration des services publics liée à la création d'emplois et aux rapports avec les usagers. Le SGEN fera des propositions à partir de son action sur la carte scolaire, notamment pour les écoles rurales et les LEP, et sur les

conditions de travail (effectifs, remplacement, formation continue).

A propos des rythmes scolaires, le SGEN-CFDT développera ses analyses propres et ses positions, en insistant sur la nécessité de lier les retombées de ces problèmes pour les personnels avec l'ensemble du dossier des conditions d'emploi et de travail (voir SU du 22.1.1979).

• préparation du 38^e congrès confédéral

Au nom de la commission permanente, R. Lépiney a informé le BNG de la candidature de J-F TROGLIC pour représenter le SGEN-CFDT au BN confédéral qu'éliera le 38^e congrès. Aucune autre candidature n'a été déposée devant le BNC. Le débat et le vote par mandats interviendront au CN des 31 janvier-1^{er} et 2 février 1979.

• préparation du débat au CN sur le projet de charte de fonc-

tionnement pour la fédéralisation.

J. leclair a présenté au BNC les 101 amendements déposés et a mis en évidence les problèmes sur lesquels le débat du CN portera prioritairement : la possibilité ou non de syndicats académiques, le rôle des actuels secteurs généraux de base, etc. Le CN sera appelé à adopter, après amendements, le texte de cette charte de fonctionnement, qui sera annexé au règlement intérieur du SGEN-CFDT.

• budget national du SGEN-CFDT pour 1979

Le projet établi par le secteur trésorerie a été porté à la connaissance du BNC avant le débat du CN. Des remarques ont été faites sur l'insuffisance des crédits prévus pour quelques sections nationales professionnelles. Mais la perspective essentielle de ce budget reste la fédéralisation. □

premier degré

objectif :
fermeture !

Il n'est plus possible maintenant de laisser planer des illusions. Cette fois, nous sommes entrés au cœur du problème : la politique de redéploiement et ses traductions concrètes sur le terrain, les fermetures de classes. Les premiers résultats des Comités techniques paritaires départementaux qui nous parviennent indiquent clairement que l'administration applique sans nuances la circulaire de rentrée 1979.

Les consignes ministérielles sont claires : pas de créations budgétaires, application stricte de la grille Guichard. Les fermetures de classes seront massives tandis que les ouvertures nécessaires n'auront pas lieu ou seront distribuées au compte-gouttes, à partir des fermetures opérées auparavant.

Haute-Savoie

Vingt et une fermetures de classes sont prévues dans l'agglomération annécienne (dont seize dans la ville d'Annecy) grâce à une politique systématique de regroupements d'écoles et de globalisation des effectifs ayant comme point de départ la remise en cause des périmètres scolaires. Actuellement, les enfants et les maîtres de ces écoles travaillent avec des effectifs à peu près satisfaisants. Les fermetures envisagées vont entraîner une dégradation des conditions de travail.

C'est pourquoi le SGEN et le SNI ont appelé à la grève dans toutes les écoles de la ville le vendredi 19 janvier. Cette grève a été suivie à 80 % dans toutes les écoles. Une manifestation a eu lieu devant l'inspection académique et a rassemblé près de deux cents personnes. Il est à noter que le secrétaire départemental premier degré s'est vu interdire l'accès au conseil général sous prétexte qu'il risquait de troubler la bonne ordonnance de la séance...

Toujours dans ce même département, le redéploiement aboutit à la fermeture de deux classes uniques (quatorze fermetures étaient prévues).

Doubs

La réunion du Comité technique paritaire départemental a eu lieu jeudi 18 janvier. Alors qu'à la précédente réunion cinquante trois fermetures avaient été prévues, ce chiffre a été



ramené à une vingtaine sous la pression des syndicats. Le même jour avait lieu une grève intersyndicale SGEN-SNI dans toutes les écoles où il y avait menace de fermetures. Une manifestation devant l'inspection académique a rassemblé près de cinq cents personnes dont des délégations d'écoles en grève (suivie à près de 100 %).

Meurthe-et-Moselle

Dans ce département, les propositions de fermetures seront supérieures aux ouvertures. De nombreuses fermetures (dix-huit) sont obtenues par globalisation des effectifs d'une école au lieu de tenir compte des effectifs classe par classe. Le SGEN a appelé à un rassemblement le mercredi 24 janvier à l'inspection académique de Nancy.

Moselle

Là aussi, la situation est catastrophique : cent trente trois propositions

de fermetures en élémentaire, vingt en maternelle, trente et une propositions d'ouvertures en élémentaire, douze en maternelle. Selon les calculs du SGEN, il faudrait cinq cents postes supplémentaires dans ce département sur la base de vingt-cinq élèves en élémentaire et maternelle. Une manifestation SGEN-SNI est prévue après le CTP.

Dans la région lorraine, l'UR-CFDT a demandé une audience au recteur pour poser clairement les questions liées à l'emploi et à la carte scolaire.

Seine-Saint-Denis

La réunion du CTP a abouti aux propositions suivantes : cent huit propositions de fermetures (élémentaire et maternelle), quatre-vingt-six d'ouvertures (élémentaire et maternelle). Dans ce département, les

effectifs ont été globalisés sur une école, voire sur deux écoles.

Tous ces exemples indiquent clairement les résultats auxquels veut tendre le ministère : regroupement d'écoles, fermeture d'un maximum de classes uniques, globalisation des effectifs sur plusieurs écoles en attendant de les globaliser sur la commune.

Nous devons continuer à nous opposer à la politique de redéploiement, qui aboutit à des fermetures massives de classes et nous devons mettre en évidence nos objectifs :

- des classes maternelles partout et pour tous,
- une limitation des effectifs à vingt-cinq élèves par classe,
- un titulaire remplaçant pour dix instituteurs,
- la mise en place de GAPP,
- six maîtres pour cent vingt cinq élèves. □

les nouveaux instituteurs

Près d'un siècle après la promulgation de l'obligation scolaire par les lois Ferry, la question de savoir qui sont les instituteurs de 1980 vaut d'être posée. De nombreux signes témoignent d'une évolution de ce métier engendrant çà et là des nostalgies ou un repli sur des certitudes anciennes qui n'ont plus aucun rapport avec la réalité d'aujourd'hui.

Il y a beaucoup à dire sur cette évolution. D'abord, s'y répercutent, comme dans les autres degrés d'enseignement, l'ensemble des éléments liés à l'évolution sociale et à l'évolution de l'école. Ensuite, les évolutions pédagogiques malgré leur pénétration très lente finissent par laisser des signes intéressants, qui trouvent largement écho dans les positions du SGEN-CFDT : aspiration à un travail plus collectif, demandes nouvelles par rapport à l'innovation, etc.

On pourrait aussi évoquer l'évolution de la syndicalisation dans le milieu : la place croissante du SGEN, la perte d'influence du SNI, certainement justifiée par l'image de marque de plus en plus défensive de ce syndicat. Nous limiterons volontairement cet article à l'évolution du recrutement des instituteurs en utilisant comme matériau de base une récente enquête du service des études informatiques et statistiques du ministère de l'Éducation (1).

Cette enquête donne d'abord une idée très précise des catégories socio-professionnelles dans lesquelles sont recrutés les instituteurs. La donnée essentielle à retenir est que le recrutement s'effectue en majorité dans les classes moyennes. Pour donner un ordre d'idée : environ 14% des candidats admis à l'école normale en 1977-78 sont d'origine ouvrière, 4,5% d'origine paysanne (en comptant ensemble salariés et exploitants agricoles), 66% environ viennent des classes moyennes. En comparant ces chiffres avec l'origine socio-professionnelle des instituteurs nés entre 1918 et 1935, on aboutit à la conclusion suivante : dans cette tranche un instituteur sur trois était d'origine ouvrière ; pour les instituteurs recrutés en 1977-78 cette proportion sera de un sur sept. L'image traditionnelle de l'instituteur issu du

milieu ouvrier ou petit paysan est donc à retoucher. De même, la fonction d'instituteur considérée, en suivant l'évolution d'une famille, comme un relai entre paysan ou ouvrier et cadre supérieur sur trois générations, semble avoir vécu (ce trait est d'ailleurs renforcé : les garçons ont plus souvent des parents instituteurs que les filles).

Il est utile de s'interroger sur la signification de ce glissement. L'arrêt du recrutement à l'école normale dès la classe de troisième par la filière des anciens cours complémentaires (certains avaient même une classe spéciale préparant le concours d'entrée à l'EN) intervient dans ce phénomène. Les familles ouvrières étaient alors légitimement tentées d'engager leur fils ou fille, dès quinze ans, dans un métier offrant la sécurité d'emploi et des études gratuites dans le second cycle du second degré (le coût des études dans les lycées

devant être regardé comme un facteur d'éloignement des enfants de la classe ouvrière par rapport à des études longues). Disons aussi que ce réseau de recrutement des instituteurs fonctionnait avec des professeurs qui incitaient vivement adolescents et familles à faire ce choix.

Cette explication ne répond pas à l'ensemble de la question. On peut avancer alors d'autres hypothèses valables pour partie, et pour une autre partie contradictoires entre elles. On pourrait d'abord considérer que l'éventail plus large de possibilités d'étude fait en sorte que les enfants d'ouvriers sont eux aussi tentés par d'autres études. Cette cause semble bien minime si l'on considère la seconde hypothèse corroborée d'ailleurs par certains chiffres. On doit en effet considérer que les adolescents issus de milieu ouvrier parviennent moins au baccalauréat que les adolescents issus des autres catégories socio-professionnelles. Ainsi, en 1975 quarante jeunes de dix-huit ans sur cent sont d'origine ouvrière pendant que, seulement, environ dix-sept jeunes issus de la classe ouvrière sur cent ont leur baccalauréat. Le tarissement du recrutement des instituteurs en milieu ouvrier pourrait bien trouver là son origine : « l'égalité des chances » n'a pas encore, cela est une confirmation pour le SGEN, franchit le seuil des lycées.

Autre donnée nouvelle, particulièrement importante par rapport à l'évolution du métier : l'origine scolaire des candidats. Elle met en évidence l'importance du passage préalable dans l'enseignement supérieur. L'enquête stipule que 48,5% des candidats admis a suivi des études supérieures.

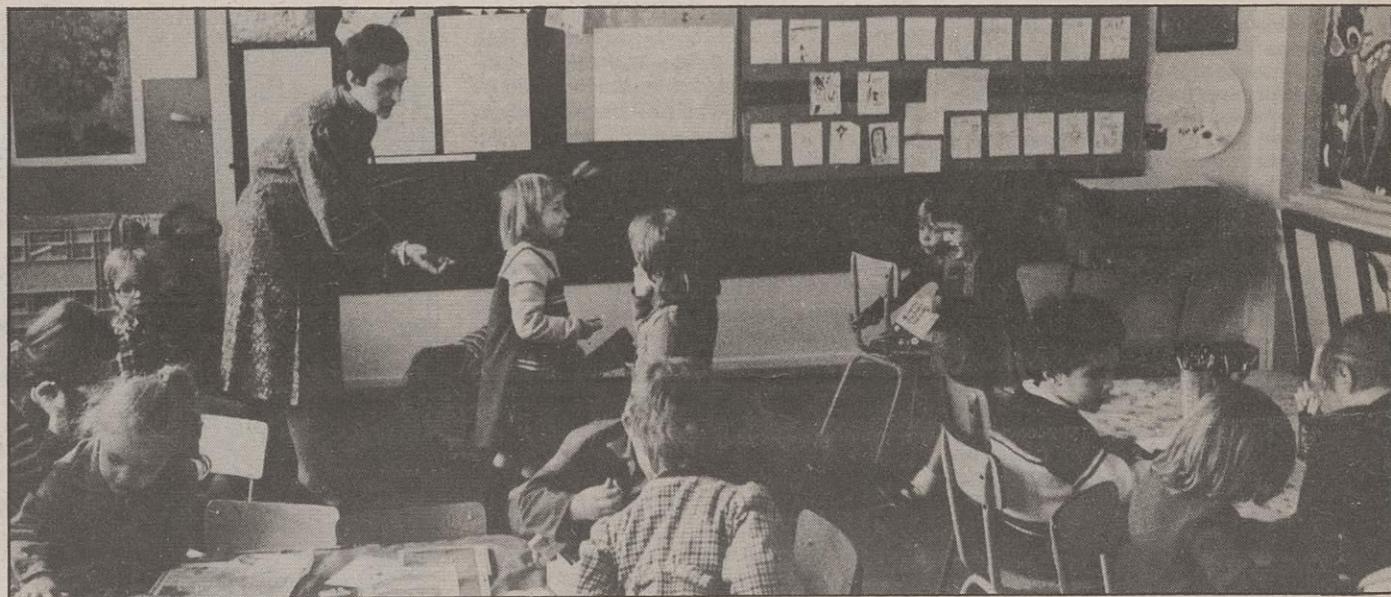
Par exemple, en 1978 au concours féminin d'entrée à l'école normale de Paris, sur quatre-vingt-dix-huit candidates admises, soixante et une ont fait au moins une année d'études supérieures ; quinze ont obtenu le DEUG, trois une licence, six une maîtrise, une un DUT.

Notons aussi que nombre d'entre eux ont exercé une activité rémunérée avant d'entrer à l'école normale. Même si quelquefois l'entrée à l'EN n'est qu'un pis-aller pour ces jeunes, ces deux facteurs expliquent sans doute pour partie l'évolution de la demande des normaliennes et normaliens par rapport à leur propre formation. De là naissent sans doute les exigences d'une plus grande participation à la formation, d'une rupture avec le lycée, d'un tour d'horizon complet des méthodes nouvelles, etc. Nous voyons dans cette évolution une possibilité — à saisir — d'ouverture du métier, en dépit des textes archaïques régissant le recrutement (ce n'est pas l'ancienneté d'un texte qui fonde son archaïsme : le décret du 22.08.1978 sur le recrutement des instituteurs l'atteste, il est bien digne du siècle passé).

Tout cela sera-t-il suffisant pour permettre des avancées réellement significatives ? Le SGEN-CFDT en a fait le pari. Il entend bien mettre en œuvre tous les moyens pour intégrer ces évolutions à sa démarche syndicale et à ses perspectives de transformation. □

Jean-François TROGLIC

(1) « Ecoles normales d'instituteurs. Situation des effectifs d'élèves en 77-78. Origine scolaire et origine socio-professionnelle des candidats à l'entrée » (SE15, 20 octobre 1978).



les équipes mobiles

agents volants, oui agents volés, non



Il n'est pas question pour le SGEN-CFDT d'accepter la mise en place d'équipes mobiles, sans créations de postes et sans étude sérieuse des conditions de travail découlant de cette réorganisation. Les effectifs du personnel de service étant déjà largement déficitaires, il nous a toujours paru évident que le personnel muté dans une équipe volante, chargée de travaux plus importants et sortant de l'entretien journalier, doit être compensé par

des créations de postes pour faire face aux besoins urgents et quotidiens des établissements.

Ces créations permettraient d'ouvrir des débouchés de carrière à l'ensemble des personnels agents et ouvriers professionnels et d'envisager des économies considérables par rapport au recours au secteur privé (économie de TVA et du profit de l'entrepreneur).

Il faut donner les moyens suffisants

en matériel pour permettre la mise en œuvre des chantiers jusqu'à ce jour confiés à l'extérieur au secteur privé.

La circulaire Niveau rappelle que, de préférence, les équipes devront être implantées dans les établissements à agence comptable. Pour des raisons d'efficacité et de juste répartition des travaux, nous préférons que ces équipes soient implantées en dehors des établissements et rattachées à l'académie. Leur contrôle doit être assuré par l'ensemble des établissements utilisateurs et des personnels ouvriers responsables de l'encadrement.

Des machines-outils existent déjà dans la plupart des établissements et pourraient être mises au service des équipes ; mais le matériel roulant, tel que camionnettes, semble plus rare et pourtant indispensable au transport du personnel et du matériel. La

création de magasins devrait être envisagée.

Le lieu de travail ne peut être que celui de l'implantation des équipes, à charge pour l'administration d'assurer le transport jusqu'aux chantiers. Les ouvriers professionnels composant l'équipe doivent être volontaires et ils doivent conserver les mêmes congés que leurs collègues. Les horaires doivent rester les mêmes ; les modifications ne doivent se faire qu'en concertation avec les intéressés. Les repas doivent pouvoir se prendre dans l'établissement d'accueil ou, à défaut, dans le plus proche, et dans les mêmes conditions pécuniaires que dans l'établissement d'attache. Enfin un rayon d'action de 20 kms semble une limite raisonnable.

C'est à ces seules conditions que nous pouvons accepter la mise en place de ces équipes mobiles. □